

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 SEPTEMBRE 2020

du 3^{ème} Trimestre 2020

Délibération 15

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH).

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) dans tout établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qui regroupe 5 000 habitants ou plus ;

La CIAPH a pour missions de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics comme des transports collectifs,
- Organiser, en lien avec la conférence intercommunale du logement, un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Etre référent en matière de travaux à programmer dans les communes, de nature à améliorer les conditions d'accessibilité de l'existant.
- Présenter un rapport annuel faisant état de l'avancement des démarches engagées et formaliser toutes propositions.

Ainsi et au regard des obligations réglementaires dévolues à la CIAPH, il peut être cohérent que la commission supervise l'élaboration des diagnostics « accessibilité » portant sur la voirie, les espaces publics et les établissements recevant du public (ERP).

Le rôle de la commission étant consultatif elle pourra être force de proposition, mais les décisions et validations concernant notamment la définition des programmations de travaux rendus nécessaires par la loi, dépendront exclusivement de chaque maître d'ouvrage concerné.

La commission serait composée de huit conseillers communautaires et de représentants des associations du territoire.

Il est également possible d'associer de manière permanente ou ponctuelle des personnes qualifiées qui peuvent apporter une expertise particulière (exemple : services d'incendie et de secours, bailleurs sociaux et/ou privés, ...).

Dans un souci de représentativité mais également dans le but de garantir une efficacité de fonctionnement de la commission, il est donc proposé au Conseil communautaire de constituer la CIAPH sur la base de deux collèges :

- Un collège des élus communautaires, composé de huit membres,
- Un collège des représentants des associations du territoire, composé de dix membres.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'instituer la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 précitée ;

2°) d'approuver sa composition telle qu'exposée ci-dessus, étant entendu que la composition définitive et nominative de la CIAPH est arrêtée par son Président.

*

Mme MACAREZ – Là aussi, une commission extrêmement importante, qui aura un rôle consultatif sur la programmation des travaux proposés et qui dépend de chaque maître d'ouvrage concerné. Elle est composée de représentants des associations du territoire et de personnalités qualifiées qui peuvent apporter une expertise particulière. Pour le premier collègue, je vous propose :

- Rose-Marie BUCEK
- Jean-Michel BERTONNET
- Monique BRY
- Sandrine DIDIER
- Françoise JACOB
- Aïssata SOW
- Alain BRISON
- Christophe FRANÇOIS

Je demanderais à Rose-Marie BUCEK de bien vouloir présider cette commission et je précise par ailleurs, que nous avons un certain nombre d'associations qui en font parties : l'APEI ; Les Papillons Blancs ; Autisme 02 ; Valentin Haüy ; la FNATH 02 ; l'UNAFAM 02 ; l'APF ; la Maison du Sophora ; le Fil d'Ariane ; le Groupe Ephese et Petit Prince au 6ème sens. Avez-vous des questions ? Non ? Nous allons voter. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

Une petite précision sur le rapport numéro 14, j'ai omis d'indiquer que sur la commission thématique eau et assainissement, je propose de confirmer Jean-Claude DUSANTER à sa Vice-Présidence. C'était entendu mais, c'est toujours bien de le dire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 16

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.**

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin. A ce titre, elle dispose de deux représentants permanents sur les 15 que comporte son Conseil.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Sont ainsi proposées les candidatures de Mme Jocelyne DOGNA et M. Grégoire BONO.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner Mme Jocelyne DOGNA et M. Grégoire BONO en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose de désigner Jocelyne DOGNA et Grégoire BONO.

Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 17

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
à l'établissement régional d'enseignement adapté.**

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.421-2, R.421-14 à R.421-17, R.421-33, R.421-37 à R.421-41 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

En application des textes, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Il est précisé que ces représentants ne disposent que d'une voix consultative.

Aussi, il convient de les désigner.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Je vous propose la candidature de Mme Marie-Laurence MAÎTRE et de Mme Agnès MAUGER (suppléant).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner Mme Marie-Laurence MAÎTRE en qualité de représentant titulaire et Mme Agnès MAUGER en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté.

*

Mme MACAREZ – Mieux connu sous l'acronyme « EREA ». Je vous propose de désigner Marie-Laurence MAÎTRE en tant que membre titulaire et Agnès MAUGER en tant que membre suppléant. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

- 10 juillet 2020 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 18

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois aux conseils d'administration des lycées et collèges.

Rapporteur : Mme la Présidente

Vu les articles R.421-14 et R.421-16 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Il convient de désigner les nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois aux conseils d'administration des lycées et collèges désignés ci-après.

Il est précisé que les représentants désignés au sein des collèges de moins de 600 élèves ne disposent que d'une voix consultative.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Collège Gabriel Hanotaux (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Karim SAÏDI en qualité de titulaire et Mme Monique BRY en qualité de suppléant.

Collège Henri Martin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Philippe VIGNON en qualité de titulaire et Mme Aïssata SOW en qualité de suppléant.

Collège Montaigne (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de Mme Agnès POTEL en qualité de titulaire et Mme Aïcha DRAOU en qualité de suppléant.

Collège Marthe Lefèvre (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de Mme Colette BLERIOT en qualité de titulaire et M. Alexis GRANDIN en qualité de suppléant.

Collège Pierre de la Ramée (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Karim SAÏDI en qualité de titulaire et M. Dominique FERNANDE en qualité de suppléant.

Collège Jean Moulin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Alexis GRANDIN en qualité de titulaire et Mme Françoise JACOB en qualité de suppléant.

Collège Paul Eluard (GAUCHY) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Luc COLLIER en qualité de titulaire et Mme Jocelyne DOGNA en qualité de suppléant.

Collège Anne Frank (HARLY) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Christophe FRANÇOIS en qualité de titulaire et M. Fabien BLONDEL en qualité de suppléant.

Collège Jacques Prévert (FLAVY-LE-MARTEL) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Roger LURIN en qualité de titulaire et M. Sylvain VAN HEESWYCK en qualité de suppléant.

Collège Privé et Lycée privé Saint-Jean-et-La-Croix (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Philippe VIGNON en qualité de titulaire et Mme Sylvette LEICHNAM en qualité de suppléant.

Lycée des Métiers Condorcet (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Karim SAÏDI en qualité de titulaire et Mme Françoise JACOB en qualité de suppléant.

Lycée Pierre de la Ramée (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de Mme Françoise JACOB en qualité de titulaire et Mme Sylvette LEICHNAM en qualité de suppléant.

Lycée Henri Martin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Philippe VIGNON en qualité de titulaire et Mme Aïcha DRAOU en qualité de suppléant.

Lycée Professionnel Colard Noël (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Jean-Michel BERTONNET en qualité de titulaire et M. Dominique FERNANDE en qualité de suppléant.

Lycée Jean Bouin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Bernard DELAIRE en qualité de titulaire et Mme Najla BEHRI en qualité de suppléant.

Lycée des Métiers d'Art (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Dominique FERNANDE en qualité de titulaire et M. Bernard DELAIRE en qualité de suppléant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner les représentant titulaires et suppléants proposés au conseil selon le détail de la délibération, en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein des conseils d'administration des établissements locaux d'enseignements énumérés.

*

Mme MACAREZ – Je vais vous en faire la lecture, c'est une liste est un petit peu longue.

Pour le collège Gabriel Hanotaux :

Titulaire : Karim SAÏDI
Suppléant : Monique BRY

Collège Henri Martin :

Titulaire : Philippe VIGNON
Suppléant : Aïssata SOW

Collège Montaigne :

Titulaire : Agnès POTEL
Suppléant : Aïcha DRAOU

Collège Marthe Lefèvre :

Titulaire : Colette BLERIOT
Suppléant : Alexis GRANDIN

Collège Pierre de la Ramée :

Titulaire : Karim SAÏDI
Suppléant : Dominique FERNANDE

Collège Jean Moulin :

Titulaire : Alexis GRANDIN
Suppléant : Françoise JACOB

Collège Paul Eluard à Gauchy :

Titulaire : Luc COLLIER
Suppléant : Jocelyne DOGNA

Collège Anne Frank à Harly :

Titulaire : Christophe FRANÇOIS
Suppléant : Fabien BLONDEL

Collège Jacques Prévert à Flavy-le-Martel :

Titulaire : Roger LURIN
Suppléant : Sylvain VAN HEESWYCK

Collège et lycée privé Saint-Jean & La Croix :

Titulaire : Philippe VIGNON
Suppléant : Sylvette LEICHNAM

Lycée Condorcet :

Titulaire : Karim SAÏDI
Suppléant : Françoise JACOB

Lycée Pierre de la Ramée :

Titulaire : Françoise JACOB
Suppléant : Sylvette LEICHNAM

Lycée Henri Martin :

Titulaire : Philippe VIGNON
Suppléant : Aïcha DRAOU

Lycée Colard Noël :

Titulaire : Jean-Michel BERTONNET
Suppléant : Dominique FERNANDE

Lycée Jean Bouin :

Titulaire : Bernard DELAIRE

Suppléant : Najla BEHRI

Lycée des Métiers d'Art :

Titulaire : Dominique FERNANDE

Suppléant : Bernard DELAIRE

Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 19

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à l'Association d'Encouragement à la Pratique Sportive (AEPS).

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé au conseil de procéder à la désignation de quatre représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration de l'association d'encouragement à la pratique sportive (AEPS), laquelle est chargée de soutenir encourager et développer la pratique de l'éducation physique, du sport de loisirs, ou de compétition, ainsi que le contrôle médico-sportif en milieu rural.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Frédéric ALLIOT
- Mme Colette BLÉRIOT
- M. Jean-Louis GARDON
- M. Michel BONO

- 10 juillet 2020 -

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à l'association d'encouragement à la pratique sportive.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose de désigner les représentants suivants :

- Jean-Louis GASDON
- Michel BONO
- Colette BLERIOT
- Frédéric ALLIOT

Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 20

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA).

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du syndicat mixte AMEVA. A ce titre, elle dispose désormais de trois représentants permanents au comité syndical.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au syndicat mixte AMEVA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

- 10 juillet 2020 -

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Michel MAGNIEZ

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au syndicat mixte AMEVA.

*

Mme MACAREZ – Je propose les 3 représentants suivants :

- Jérôme LECLERCQ
- Alain RACHESBOEUF
- Michel MAGNIEZ

Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 21

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la commission locale de l'eau - SAGE Haute Somme.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois doit désigner un représentant à la commission locale de l'eau SAGE Haute Somme.

Cette commission est notamment chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Jérôme LECLERCQ en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la commission locale de l'eau SAGE Haute Somme.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose de désigner Jérôme LECLERCQ. Y a-t-il des questions ?

Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 22

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat du Bois l'Abbé.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint Quentinois est adhérente au Syndicat du Bois l'Abbé par la délibération du 22 janvier 2018.

Afin d'assurer une représentativité de la Communauté d'agglomération conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts du Syndicat du Bois l'Abbé, il doit être procédé à la désignation de neuf délégués titulaires et neuf délégués suppléants siégeant au sein du comité syndical.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner en tant que membres titulaires :

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Michel BONO
- M. Patrick JULIEN
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Claude DUSANTER
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Roland MORTELLI
- M. Jean-Louis GASDON
- M. Michel MAGNIEZ

2°) de désigner en tant que membres suppléants :

- M. Roger LURIN
- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Grégoire BONO
- Mme Agnès MAUGER
- M. Benoît LEGRAND
- M. Frédéric MAUDENS
- M. Ghislain HENRION
- M. Alain BRISON

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au sein du Comité Syndical du syndicat du Bois l'Abbé.

*

Mme MACAREZ – Le Bois l'Abbé c'est un syndicat auquel nous adhérons en substitution
des communes de Cugny, Flavy-le-Martel et Annois. Je vous propose de désigner en tant que
membres titulaires :

- Jérôme LECLERCQ
- Michel BONO
- Patrick JULIEN
- Jean-Marie GONDRY
- Jean-Claude DUSANTER
- Alain RACHESBOEUF
- Roland MORTELLI
- Jean-Louis GASDON
- Michel MAGNIEZ

En tant que membres suppléants :

- Roger LURIN
- Sylvette LEICHNAM
- Jean-Marie ACCART
- Grégoire BONO
- Agnès MAUGER
- Benoît LEGRAND
- Frédéric MAUDENS

- 10 juillet 2020 -

- Ghislain HENRION
- Alain BRISON

Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 23

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation de deux délégués au collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Rapporteur : Mme la Présidente

Les dispositions de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales permettent de confier à un syndicat mixte les études et le développement des réseaux de télécommunications électroniques.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dispose de deux sièges au collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA), et ce pour l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Il y a donc lieu de désigner deux délégués qui siégeront au collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'USEDA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Alain RACHESBOEUF et M. Jérôme LECLERCQ en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'USEDA.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose de désigner Alain RACHESBOEUF et Jérôme LECLERCQ. Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Je précise que Thomas DUDEBOUT, qui n'est plus là d'ailleurs, ne prend pas part au vote, s'il avait un pouvoir, de même que Elie BOUTROY, y a-t-il quelqu'un d'autre de concerné ? Nous notons : Thomas DUDEBOUT et Elie BOUTROY. Nous pouvons voter. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

M. Elie BOUTROY ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 24

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne (Valor'Aisne).

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre de Valor'Aisne. A ce titre, elle dispose de neuf représentants permanents titulaires et suppléants sur les soixante-treize que comporte le comité syndical.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil syndical de Valor'Aisne.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner en qualité de membres titulaires :

- M. Jean-Marc WEBER
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Roland MORTELLI
- M. Jean-Marie GONDRY
- Mme Agnès POTEL
- M. Michel MAGNIEZ
- M. Elie BOUTROY
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Jean-Michel BERTONNET

2°) de désigner en qualité de membres suppléants :

- M. Fabien BLONDEL
- M. Thierry DEFRANCE
- M. Bernard DESTOMBES
- M. Christophe FRANÇOIS
- Mme Virginie ARDAENS
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Philippe CARMELLE
- Mme Sylvette LEICHNAM
- Mme Djamila MALLIARD

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au conseil syndical de Valor'Aisne.

*

Mme MACAREZ – En tant que membres titulaires, je vous propose :

- Jean-Marc WEBER
- Alain RACHESBOEUF
- Roland MORTELLI
- Jean-Marie GONDRY
- Agnès POTEL
- Michel MAGNIEZ
- Elie BOUTROY
- Jean-Marie ACCART
- Jean-Michel BERTONNET

En tant que membres suppléants :

- Fabien BLONDEL
- Thierry DEFRANCE
- Bernard DESTOMBES
- Christophe FRANÇOIS
- Virginie ARDAENS
- Sylvie ROBERT
- Philippe CARMELLE
- Sylvette LEICHNAM
- Djamila MALLIARD

- 10 juillet 2020 -

Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 25

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle. A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent titulaire et d'un représentant permanent suppléant au sein de son comité consultatif.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Xavier BERTRAND, en qualité de représentant titulaire et M. Louis SAPHORES, en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.

*

Mme MACAREZ – Présidé par Monsieur le Préfet. Je vous propose de désigner Xavier BERTRAND en tant que membre titulaire et Louis SAPHORES en tant que membre suppléant. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 26

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au Comité de pilotage NATURA 2000.

Rapporteur : Mme la Présidente

Depuis 2005, le site « marais d'Isle » est désigné zone de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000. A ce titre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, est représentée au sein du comité consultatif.

La collectivité est la structure porteuse chargée de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) et du suivi de sa mise en œuvre.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un membre du comité de pilotage.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner M. Xavier BERTRAND, en tant que membre du comité de pilotage du site Natura 2000 des marais d'Isle ;

2°) d'autoriser Mme la Présidente à assurer la maîtrise d'ouvrage et le pilotage du DOCOB du site Natura 2000 des marais d'Isle ;

3°) d'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre et contractualiser avec les partenaires financiers.

*

Mme MACAREZ – Pour la réserve naturelle des marais d'Isle. Je vous propose de désigner Xavier BERTRAND. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le rapport n'est pas adopté. Je clôture le vote.

Le rapport est adopté.

- 10 juillet 2020 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 27

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Renouvellement de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention (PLP) des déchets ménagers et assimilés.

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP), en application des articles R.541-13 et suivants du code de l'environnement.

Dans ce cadre, a été installée une commission ayant en charge :

- de définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri,
- de déterminer une politique globale avec les communes membres,
- d'organiser les collectes et gérer les déchèteries,
- de suivre la politique VALOR'AISNE,
- de définir les services aux usagers et les conventions et/ou les groupements de commande avec les autres EPCI.

En application de l'article R.541-41-22 du code de l'environnement, il convient de renouveler cette commission et de désigner ses 13 membres.

Dans ces conditions, il est proposé que la commission soit composée des membres suivants :

- M. Jean-Marc WEBER
- Mme Agnès POTEL
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Roland MORTELLI
- M. Michel MAGNIEZ
- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Agnès MAUGER
- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- M. Roger LURIN
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Philippe CARMELLE
- M. Damien NICOLAS
- M. Damien SEBBE

- 10 juillet 2020 -

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de renouveler la commission consultative d'élaboration et de suivi telle que définie au présent rapport, d'entériner la désignation de ses membres et de procéder à toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Donc, nous devons désigner 13 membres. Je vous propose les candidatures de :

- Jean-Marc WEBER
- Agnès POTEL
- Jean-Marie ACCART
- Roland MORTELLI
- Michel MAGNIEZ
- Jean-Michel BERTONNET
- Agnès MAUGER
- Sylvain VAN HEESWYCK
- Roger LURIN
- Alain RACHESBOEUF
- Philippe CARAMELLE
- Damien NICOLAS
- Damien SEBBE

Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 28

ADMINISTRATION GENERALE Conseil de développement - Création.

Rapporteur : Mme la Présidente

La loi du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire, complétée par la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale et par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit la mise en place d'un Conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants.

Ce Conseil de développement a un double rôle :

- il est consulté sur les documents de prospective et de planification,
- il est consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de développement du territoire du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il est donc proposé au conseil de formaliser la création d'un Conseil de développement.

Afin qu'il puisse être installé, il convient de définir la composition de ce conseil et d'envisager les modalités de désignation de ses membres.

Il est proposé d'en organiser la composition avec des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

La composition du Conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre de femmes ne soit supérieur à un et afin de refléter la population du territoire, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Sur cette base, Mme la Présidente sera mandatée pour lancer un appel à candidatures qui viendra compléter la composition du Conseil de développement.

Il est acté qu'en application des textes, aucun élu ne pourra siéger au Conseil de développement, mais en fonction de l'ordre du jour, des élus communautaires (ou communaux), pourront être invités aux débats afin de répondre à d'éventuelles questions ou d'apporter leurs points de vue.

Comme le permet la loi, le Conseil de développement s'administrera librement sans forme juridique particulière.

Afin de faciliter sa mise en place et son démarrage, le président du Conseil de développement sera désigné, par Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, par voie d'arrêté.

Il appartiendra également à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois de mettre à disposition du Conseil de développement les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Le Conseil de développement précisera les questions relatives à son fonctionnement dans le cadre d'un règlement intérieur qu'il élaborera et adoptera. Une lettre de mission viendra également préciser les sujets qui seront traités par le Conseil de développement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la création d'un Conseil de développement, en application des textes précités ;

2°) d'approuver les modalités de fonctionnement de ce conseil précisées ci-dessus ;

3°) de mandater Mme la Présidente pour lancer un appel à candidatures ainsi que toutes formalités afférentes, étant entendu que le nombre de membres devra être compris entre quarante et cinquante.

*

Mme MACAREZ – Je propose de définir la composition du Conseil de développement et les modalités de désignation de ses membres. Le Conseil de développement devra être représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI. Il assurera une égalité entre les hommes et les femmes. Un appel à candidature sera lancé pour compléter la composition du Conseil de développement. J'ai demandé, comme il le faisait précédemment, à Laurent PROY de continuer à assurer la présidence du Conseil de développement, parce que c'est un membre civil et, Sylvain VAN HEESWYCK qui en fera le suivi en tant qu'élu. Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 29

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de l'ADERMAS.

Rapporteur : Mme la Présidente

L'ADERMAS s'adresse aux personnes en difficultés d'insertion, afin de leur proposer une remise en situation professionnelle autour de la valorisation d'un patrimoine collectif, naturel, ou bâti, ou de la réalisation de produits ou de services ayant une utilité sociale.

Les bénéficiaires participant aux chantiers d'insertion sont soutenus par un accompagnement pédagogique (acquisition de savoir-faire et de savoir-être) dans une réelle situation de travail. Ils sont embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), pour le temps du chantier, ou pour le temps nécessaire à leurs parcours d'insertion.

A la demande de l'association, il est proposé au Conseil de désigner quatre représentants au sein du Conseil d'administration de l'ADERMAS.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Patrick JULIEN
- Mme Agnès MAUGER
- M. Denis LIESSE
- M. Hugues DEMAREST

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise au sein du Conseil d'administration de l'ADERMAS.

*

Mme MACAREZ – Il nous faut 4 représentants. Je vous propose les candidatures de :

- Patrick JULIEN
- Agnès MAUGER
- Denis LIESSE
- Hugues DEMAREST

Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au sein du conseil d'administration du groupement d'intérêt public de la maison de
l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.**

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre de droit du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.

A ce titre, il convient de désigner quatre membres du Conseil communautaire qui siégeront au sein du conseil d'administration de ce groupement.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Michel BONO
- Mme Agnès MAUGER

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose de désigner les représentants suivants :

- Jean-Michel BERTONNET
- Marie-Laurence MAÎTRE
- Michel BONO
- Agnès MAUGER

Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage avec la Croatie.**

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois bénéficie de l'appui d'un comité de jumelage chargé, sous la forme associative, d'animer les jumelages afin de développer des échanges culturels, sociaux, économiques, touristiques, humanitaires ou sportifs avec la Croatie.

Afin de poursuivre les actions engagées, il est proposé au conseil de procéder à la désignation de trois membres représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration du Comité de jumelage avec la Croatie.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Roger LURIN
- M. Alexis GRANDIN
- M. Jean-Louis GASDON

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage avec la Croatie.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose les candidatures de :

- Roger LURIN
- Alexis GRANDIN
- Jean-Louis GASDON

Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le vote est clos.
Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.**

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 16 janvier 2017, le conseil communautaire a créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ».

La régie est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres répartis en deux collèges :

- Collège 1 : les représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (*huit membres*) ;

- Collège 2 : les personnalités qualifiées (personnes ayant acquis par leur expérience professionnelle ou de la vie associative, une compétence particulière leur permettant d'émettre les avis utiles relatifs à l'accomplissement de la mission confiée à l'Office de Tourisme et des Congrès ; *sept membres*).

Le conseil communautaire doit procéder à la désignation des représentants des deux collèges.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Au titre du premier collège constitué de huit membres du conseil communautaire, il est proposé de désigner :

- M. Alexis GRANDIN
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Bernard DESTOMBES
- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Ghislain HENRION
- M. Stéphane LINIER
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE

Au titre du deuxième collège constitué de personnalités qualifiées, il est proposé de désigner :

- M. Emmanuel BOUCQ
- Mme Stéphanie ROGER
- M. François VARLET
- M. Gaëtan HOUSSIN
- M. Joël ROLAND
- M. Yannick COLLET
- M. Thomas DECHAMPS

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner :

- M. Alexis GRANDIN
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Bernard DESTOMBES
- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Ghislain HENRION
- M. Stéphane LINIER
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE

en tant que représentants du conseil communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois au titre du premier collège ;

2°) de désigner :

- M. Emmanuel BOUCQ
- Mme Stéphanie ROGER
- M. François VARLET
- M. Gaëtan HOUSSIN
- M. Joël ROLAND
- M. Yannick COLLET
- M. Thomas DESCHAMPS

en tant que représentants du conseil communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois au titre du deuxième collège.

*

Mme MACAREZ – Il y a 15 membres au sein du conseil d'administration, deux collèges : un collège d'élus et un collège de représentants soit associatifs, soit des professionnels. Pour le premier collège nous vous proposons les candidatures de :

- Alexis GRANDIN
- Jean-Marie GONDRY
- Jean-Marc WEBER
- Bernard DESTOMBES
- Sylvette LEICHNAM
- Ghislain HENRION
- Stéphane LINIER
- Marie-Laurence MAÎTRE

Pour le deuxième collège :

- Emmanuel BOUC
- Stéphanie ROGER
- François VARLET
- Gaëtan HOUSSIN
- Joël ROULANT
- Yannick COLLET
- Thomas DESCHAMPS

Sachant que dans ce deuxième collège, on a à la fois, des représentants soit de musées, soit de restaurants, soit de lieux d'hébergements, que ce soit sur Saint-Quentin ou à l'extérieur pour avoir une bonne représentation aussi, du territoire. Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA).

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est actionnaire de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA).

A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent au conseil d'administration et peut se faire représenter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SIMEA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Stéphane LINIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SIMEA.

*

Mme MACAREZ – La « Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne ». Je vous propose la candidature de Stéphane LINIER. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA).

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est actionnaire de la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA).

A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent au conseil d'administration et peut se faire représenter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEDA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Stéphane LINIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEDA.

*

Mme MACAREZ – Je vous propose également la candidature de Stéphane LINIER. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

M. Christian MOIRET ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 35

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
au sein du conseil d'administration de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt
Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP).**

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP). A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent au sein de son conseil d'administration.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la SACICAP.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Freddy GRZETCZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la SACICAP.

- 10 juillet 2020 -

*

Mme MACAREZ – Donc, on est dans le domaine du logement. Je vous propose de désigner Freddy GRZEZICZAK. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous votons. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 36

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de Clésence.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du conseil d'administration de Clésence. A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de Clésence.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Freddy GRZEZICZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de Clésence.

*

Mme MACAREZ – Donc, bailleur social, mieux connu sous le nom : « Maison du Cil ». Je vous propose la candidature de Freddy GRZEZICZAK. Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Rapporteur : Mme la Présidente

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du FSL.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de désigner M. Freddy GRZEZICZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du FSL.

*

Mme MACAREZ – Il s'agit d'un dispositif départemental pour les personnes en difficultés. Je vous propose de désigner Freddy GRZEZICZAK. Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

Alors, avant de basculer sur la délibération numéro 38, je vais proclamer les résultats pour la commission d'appel d'offres. Sont élus selon le scrutin proportionnel au plus fort reste :

- Nombre de bulletins recueillis : 72
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 68

La liste que j'ai proposée a obtenu 65 voix et donc 5 sièges. La liste présentée par Julien CALON : 3 voix et donc, pas de siège.

- 10 juillet 2020 -

En qualité de membres titulaires :

- Alain RACHESBOEUF
- Virginie ARDAENS
- Bernard DESTOMBES
- Denis LIESSE
- Jean-Michel BERTONNET

En qualité de membres suppléants :

- Michel BONO
- Vincent SAVELLI
- Jean-Marie ACCART
- Patrick JULIEN
- Sébastien VAN HYFTE

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 absentions, adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 38

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention de partenariat - Foire exposition interrégionale de Saint-Quentin.

Rapporteur : Mme la Présidente

La Foire exposition interrégionale se tient chaque année sur le Champ de Foire de Saint-Quentin. Compte tenu de la période de pandémie, elle se tiendra cette année du 17 au 20 Septembre 2020 sur une superficie d'environ 30 000 m2.

La Foire exposition réunira le savoir-faire de différents domaines d'activités de notre Agglomération, ainsi que de la Région Hauts-De-France, mais également de la France ainsi que certains pays Européens et aura pour thème « Pays'en ville ».

Pour l'Agglomération du Saint-Quentinois, cet événement agit en faveur du développement économique du territoire en accueillant des entreprises et artisans locaux ainsi que des visiteurs qui pourront découvrir les atouts du territoire.

A cette occasion, une convention de partenariat est établie avec la société Bleu Ciel production qui organise l'évènement.

Le montant de la subvention de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'élève à la somme de 72 000 euros TTC.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de partenariat avec la société Bleu Ciel production, établie dans le cadre de la Foire exposition interrégionale de Saint-Quentin 2020 ;

2°) de procéder au règlement de la somme à verser à Bleu Ciel production soit 72 000 euros (les crédits sont prévus au budget développement économique) ;

3°) d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

*

Mme MACAREZ – Vous savez tout le souhait que nous avons de pouvoir soutenir l'artisanat et le commerce local. Nous avons une foire exposition qui devait se tenir au mois de juin, nous avons dû la reporter dans la mesure où il n'était pas possible d'avoir un événement intérieur avec la crise sanitaire. Cette foire exposition est prévue de se tenir du 17 au 20 septembre. Nous avons souhaité apporter notre concours, en fait, c'est un événement qui est coûteux dans la mesure où nous avons un clos couvert à mettre en place, puisque nous n'avons pas d'équipements permettant l'accueil d'une foire exposition, et donc, nous proposons une convention de partenariat qui fait partie des aides économiques de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 72 000 euros, pour que cette foire puisse se tenir. Alors ça, c'est dans le meilleur des cas de figure, donc on va voter là-dessus, en revanche, si on avait une évolution de la situation sanitaire plus difficile, évidemment, on remettrait en question cet événement. Est-ce que vous avez des questions ? Je ne sais pas s'il y a un commerçant ou un artisan qui veut s'exprimer. Philippe ou Christian ? Non ? Vous êtes anesthésiés, très bien. Alors je sou mets aux voix. Le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de la délégation du Conseil communautaire.

*

Mme MACAREZ – Il est proposé de prendre acte du compte rendu qui vous a été fourni dans ce document. Avez-vous des questions ? Non ? Nous votons. C'est pas lancé, pour la fin il fallait bien, ce serait pas drôle. Nous on ne marche plus. Vous arrivez à voter ? Non. On ne vote pas on prend acte, c'est normal donc, c'est normal.

Ecoutez, on arrive au terme de cette séance, moi je voudrais qu'on applaudisse les services qui nous ont accompagnés, merci à tous. On peut faire revenir les hommes de l'ombre qui ont couru sous ce beau temps. Je voudrais aussi qu'on remercie Philippe LEMOINE de son hospitalité, comme d'habitude, on est bien à Rouvroy, même si la séance a été très longue. Je vous remercie et puis je vous souhaite une bonne fin de journée, de bons votes dans vos conseils municipaux puisque, c'est pas fini encore pour aujourd'hui. Alors, et j'appelle pour les procès-verbaux à signer, parce que c'est jamais fini, j'appelle Jean-Claude DUSANTER, Jérôme LECLERCQ, Virginie ARDAENS et puis Louis pour les dernières formalités. Merci à tous.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

DÉCISIONS

du 3^ème Trimestre 2020

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Remplacement d'un élu
au conseil de surveillance
du centre hospitalier de
Saint-Quentin.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin et dispose, à ce titre, de deux représentants permanents au sein de ce conseil.

Par délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020, Madame Jocelyne DOGNA et Monsieur Grégoire BONO ont été désignés en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Madame Jocelyne DOGNA a fait part de son intention de ne plus siéger au conseil de surveillance. Il convient donc de procéder à son remplacement par un autre élu communautaire.

Il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à cette désignation sans recourir au vote à bulletin secret et ce, à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Est ainsi proposé la candidature de M. Luc COLLIER

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Luc COLLIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en remplacement de Madame Jocelyne DOGNA, au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50799-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Désignation d'un
représentant de la
Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois à la
commission consultative
paritaire de l'USEDA.**

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Claude DUSANTER.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'article L.2224-37-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative paritaire entre l'USEDA et les établissements publics de coopération communale (EPCI) situés dans le périmètre du syndicat.

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La commission consultative est paritairement constituée de délégués de l'USEDA et de représentants des EPCI, chacun des EPCI disposant d'au moins un représentant.

Conformément à la demande de l'USEDA en date du 28 août 2020, il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la commission consultative paritaire.

Est ainsi proposée la candidature de M. Fabien BLONDEL

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la commission consultative paritaire de l'USEDA ;

2°) de désigner M. Fabien BLONDEL en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la commission consultative paritaire de l'USEDA.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Julien CALON, Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50955-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020
Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Rapport
d'activités de la
Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois pour
2019.**

—

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers
votants : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.
Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)s :

M. Karim SAÏDI, Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué avant le 30 septembre à l'ensemble des maires de chaque commune membre pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des compétences de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2019 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 voix contre et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Julien CALON ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Sylvie SAILLARD, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50701-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT

D'ACTIVITÉS

20¹⁹



AGGLO DU
SAINT
QUENTINOIS

l'Agglo proche de vous !

VOTRE AGGLO
PROCHE
DE VOUS



L'année 2019 a été marquée par l'implication sans faille des agents et des élus du territoire afin d'offrir aux usagers un service public adapté à leurs besoins dans le cadre des compétences de la vie quotidienne tel que le service de l'eau ou des déchets.

En 2019, l'Agglo a conforté le déploiement du Plan Odyssée, pour l'amélioration de la qualité des accueils sur l'ensemble des sites de la collectivité (gestion des abonnés, service du droit des sols, Maison du Parc d'Isle, Agglo J'écoute...). Nous avons aussi beaucoup avancé sur le plan de l'enseignement supérieur avec l'adoption d'un schéma local et une progression du nombre d'étudiants.

L'Agglo a également poursuivi ses actions en faveur de la cohésion communautaire avec les ateliers itinérants dans les communes et l'implication des usagers dans le Conseil de développement. Être à l'écoute des préoccupations des habitants du Saint-Quentinois, c'est aussi améliorer leur quotidien en développant de nouveaux projets ambitieux et rayonnants au-delà des limites intercommunales.

En 2019, ce sont 21,3 millions d'euros qui ont été investis pour la mise en valeur des pépites du territoire : l'extension du Parc animalier, l'aménagement du Pôle mécanique de la Clef des Champs, la poursuite des travaux de requalification des réseaux d'eau et d'assainissement, la rénovation de la piscine Jean Bouin, la réalisation d'une étude portant sur le renouveau du tourisme fluvial, et toujours le soutien à l'innovation et l'accompagnement des forces vives du territoire.

Ces projets sont également menés dans le but d'accroître l'attractivité du territoire, tout en préservant le patrimoine culturel et naturel riche de l'agglomération, qu'il convient de protéger et de préserver.

C'est dans ce cadre que l'Agglo a engagé en 2019 l'élaboration de la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui fixera pour les années à venir, en lien avec les acteurs socio-économiques, les grands axes stratégiques en matière de transition énergétique, écologique et d'adaptation au changement climatique.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement Xavier Bertrand, Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois de 2017 à 2020, pour sa confiance et son accompagnement constant.

Retrouvez dans ce rapport annuel d'activités l'ensemble des actions réalisées par l'Agglo du Saint-Quentinois.

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois



SOMMAIRE



INTRODUCTION 4
UNE AGGLO INNOVANTE
TOUJOURS PLUS PROCHE DE SES USAGERS

AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 10
L'aménagement, l'urbanisme et l'habitat 11
L'enseignement supérieur 14
Le transport et la mobilité 15
Le développement économique 17
Le territoire et la ruralité 23

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 26
Le développement durable 27
Les déchets ménagers et assimilés 31
L'environnement et le patrimoine naturel 35
L'eau et l'assainissement 40
Le tourisme 42

COHÉSION SOCIALE 46
L'implication des usagers 47
La politique de la ville 48
L'aire d'accueil des gens du voyage 53

LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 54
Les équipements culturels
et de la petite enfance 55
Les structures de sport et de loisirs 58

LE RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLO 64



VOTRE AGGLO
PROCHE
DE VOUS



UNE AGGLO INNOVANTE
TOUJOURS PLUS PROCHE
DE SES USAGERS



01 - LES COMPÉTENCES DE L'AGGLO

■ L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS EXERCE LES COMPÉTENCES :

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions de développement économique ; la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; la promotion du tourisme, les 7 zones d'activités économiques.

EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Schéma de cohérence territoriale ; plan local d'urbanisme ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité ; plan local d'urbanisme intercommunal ; schéma de cohérence territorial.

EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; action en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; bonus énergie ; aides.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; point info habitat ; coordination des aides de l'Anah.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS

LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

d'intérêt communautaire et la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire. Dans le cadre de cette compétence, les voiries d'intérêt communautaire sont en cours de transfert aux communes concernées.

L'ASSAINISSEMENT

L'EAU

LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

L'Agglo exerce également un certain nombre de compétences supplémentaires telles que la gestion et l'entretien du lotissement de Clastres, la gestion de certains ALSH, la gestion de la réserve naturelle des marais d'Isle et de ses abords, la gestion du Parc d'Isle, la valorisation et l'entretien des sentiers de randonnées.

02 - L'AGGLO, TOUJOURS PLUS PROCHE DE SES USAGERS AVEC LA POURSUITE DU PLAN ODYSSEE

L'Agglo a conforté en 2019 son engagement dans sa démarche qualité en poursuivant le déploiement du Plan Odyssée visant à améliorer la qualité des accueils sur tous les sites de la collectivité que sont les pôles administratifs, les piscines, le Parc d'Isle, le Pôle mécanique de la Clef des Champs, l'accueil téléphonique unique avec Agglo j'écoute mais aussi toutes les démarches en ligne.

■ LA FORMATION

« AMBASSADEURS DE L'AGGLO » POUR TOUS LES AGENTS DE L'AGGLO

Il est important pour l'Agglo de développer une culture commune de l'accueil.

Ainsi, au cours de l'année 2019, tous les agents de l'Agglo sans exception, qu'ils soient administratifs ou techniques, ont suivi une formation-action adaptée à leur métier afin de les sensibiliser et les faire travailler sur la qualité d'accueil des usagers et l'image de l'Agglo qu'ils portent chaque jour. Les formations se sont étalées sur à peine 6 mois pour former près de 500 agents. L'objectif est que chaque nouvel agent arrivant dans la collectivité soit sensibilisé à la qualité d'accueil dans le cadre de son intégration.



Langage des signes

■ LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (DDRH) CERTIFIÉE ISO 9001

Après plusieurs mois de travail préparatoire, la DDRH de l'Agglo a obtenu en septembre 2019 la certification ISO 9001 version 2015 délivrée par la société AFNOR.

Cette norme concrétise les exigences relatives au système de management de la qualité.

Elle entérine le travail de toute l'équipe de la Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Agglo, amorcé depuis octobre 2018. Cela témoigne de l'efficacité du système de management de la qualité de notre collectivité. Le seul but de l'Agglo est de gagner en efficacité et de faire de la satisfaction de ses agents et de ses usagers, une priorité.

Cette démarche d'amélioration continue des processus de l'Agglo du Saint-Quentinois s'est poursuivie puisque d'autres services de l'Agglo ont à leur tour initié la refonte et l'amélioration de leur fonctionnement interne en vue d'obtenir leur certification ISO 9001 courant 2020.





Certification ISO9001 DDRH

■ L'ÉTUDE DES PARCOURS USAGERS DE L'AGGLO

En 2019, l'étude des parcours usagers de l'Agglo a été lancée pour le Parc d'Isle, les piscines et le pôle mécanique de la Clef des Champs. L'idée est d'identifier précisément les besoins de nos usagers, que ce soit en termes d'accueil physique, téléphonique mais également pour les services numériques afin d'adapter le fonctionnement et l'organisation de notre collectivité et répondre au mieux aux attentes de chacun.

03 - LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS DE L'AGGLO



Depuis 2015, la Qualité de Vie au Travail (QVT) des agents est un des axes de développement de l'organisation de l'Agglo. L'idée est de continuer à développer une culture de travail commune autour des valeurs de l'Agglo, fédérer les équipes et offrir un environnement de travail permettant à chacun de s'épanouir, essentiel pour assurer un service public de qualité.

Depuis 2018, un éducateur sportif interne est venu soutenir la démarche pour diversifier les actions et sensibiliser les agents aux bienfaits de la QVT en termes de santé et de prévention.

C'est dans ce cadre qu'est organisée la Semaine Réflexe Prévention dont la troisième édition s'est déroulée en mars 2019.

Au programme, des ateliers pour découvrir autrement la prévention autour de la sécurité au travail, de la santé, de l'ergonomie, des risques psychosociaux, de la sécurité routière sans oublier la qualité de vie au travail.

**ZOOM
QVT**

Cet investissement pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail s'est traduit par l'obtention du Prix Territoria d'Or par la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux pour le Travail en horaires regroupés des agents de propreté et d'hygiène reçu au Sénat le 13 novembre 2019.

382
agents

1539

présences en atelier
(131 de plus que l'édition précédente)

94

ateliers pédagogiques,
de découverte, conférences,
spectacles, exercices,
sensibilisation...

04 - « AGGLO J'ÉCOUTE »

Le service « Agglo'j'écoute » a été mis en place le 19 septembre 2016. Il s'inscrit dans une démarche de proximité et de modernisation du service public.

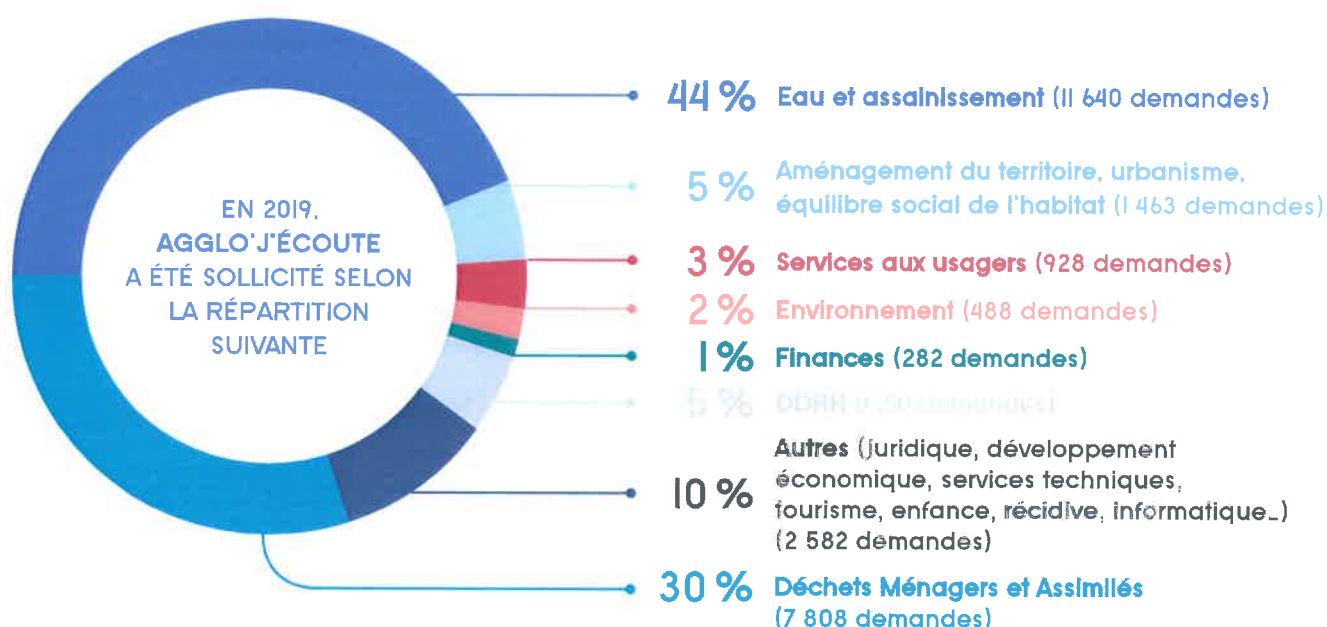
Les habitants peuvent contacter ce service, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30, pour demander des informations relatives aux compétences de l'Agglo (exemples : modalités d'accès à une déchèterie ou à une piscine). Il permet également de prendre un rendez-vous pour l'enlèvement d'encombrants. C'est aussi une porte d'entrée pour découvrir les aides liées notamment à l'artisanat ou aux commerces.

Ce service permet aussi aux usagers de faire remonter des informations à la collectivité, notamment sur l'engorgement d'un réseau d'assainissement ou du dysfonctionnement d'un éclairage public sur une zone d'aménagement concerté (ZAC).

En 2019, le service a traité 27 123 demandes contre 6 244 en 2018. Dans 97 % des cas, l'Agglo a répondu directement aux usagers. Dans les 3 % restants, les usagers ont été redirigés selon la nature des demandes, vers les communes de l'Agglo (compétences communales), les partenaires tels que Pastel, le Trésor Public ou encore les bailleurs.



Agglo j'écoute



05 - LE LAB'INNOVAGGLO

Créé en 2017, le Lab' est d'abord un lieu qui permet la déconnexion, la sortie du cadre, l'évasion, la réunion créative, les échanges.

La volonté est de créer une **dynamique** autour du déploiement du projet d'administration et d'inclure encore plus les agents dans la réalisation de leurs actions. L'**innovation collaborative** instaurée permet alors de développer un **processus gagnant-gagnant** : les agents sont plus impliqués et motivés, et la collectivité récolte les idées les plus pertinentes pour suggérer des changements.

Il répond à cinq objectifs majeurs :

- Donner du sens à l'action publique
- Impulser la transversalité et la cohésion entre les directions
- Être un outil visible mais pas futile
- Être au service des politiques publiques
- Proposer des temps de formations internes spécifiques aux agents



CHIFFRES CLÉS 2019



sessions



participants
aux sessions



projets
imaginés lors
du challenge
2019



projet gagnant
de 2018 réalisé
(LSFluent)



projet gagnant
de 2018 en cours de
réalisation (Isle&Go)





AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



L'AMÉNAGEMENT, L'URBANISME ET L'HABITAT

Pour un territoire durable, l'aménagement du territoire se détermine dans le respect de la préservation de l'environnement. Pour ce faire, l'Agglo dispose des compétences dans l'élaboration des différents documents d'urbanisme qui fixent les grands axes en termes d'habitat, de déplacements, de développement économique ou encore de préservation d'espaces naturels et agricoles.

01 - LA PLANIFICATION URBAINE

■ L'ÉLABORATION DU PLUI-HD DE L'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

Le conseil communautaire lors de sa séance du 23 septembre 2019 a validé l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et Déplacements (PLUI-HD), et également le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), projet politique qui expose les intentions et les projets d'aménagement de l'Agglo pour les années à venir.

Le PLUI-HD est un document d'urbanisme commun à l'ensemble des communes de l'agglomération et permet de définir les possibilités et les conditions d'aménagement, de construction et d'utilisation de chaque parcelle du territoire.

02- LA STRATÉGIE HABITAT

■ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE À L'OPAH-RU DU CENTRE-VILLE DE SAINT-QUENTIN

L'étude réalisée en février 2019 vise à lutter contre la dégradation des logements en centre-ville, dans le parc locatif privé mais également à traiter les problématiques de la vacance et des mutations de biens. L'objectif étant d'engager la revitalisation du centre-ville de Saint-Quentin.

■ LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES EN MATIÈRE D'HABITAT

L'Agglomération est titulaire d'une délégation de compétence de la part de l'Etat en matière d'attribution des aides publiques en faveur du logement, dites «aides à la pierre», depuis le 1^{er} janvier 2015. Ces aides sont destinées à encourager l'investissement immobilier sous forme de prêts ou d'aides, pour le parc public mais aussi le parc privé, en partenariat avec les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). En 2019, pour l'habitat privé, 1 055 887 € ont été engagés au titre de l'Anah. Ces aides ont bénéficié à 256 propriétaires (251 propriétaires occupants, 5 propriétaires bailleurs). Ainsi, en 2019 le nombre de logements rénovés a été multiplié par 5 par rapport à 2018. En effet, ces aides ont connu un franc succès en 2019, et l'Agglomération du Saint-Quentinois a dû demander des crédits complémentaires afin de pouvoir honorer toutes les demandes déposées.

De plus, dans le cadre du programme « Habiter mieux de l'Anah », 242 logements ont bénéficié de subventions pour leurs travaux de rénovation énergétique (51 au titre de l'aide « Habiter Mieux Sérénité » et 191 au titre de l'aide « Habiter Mieux Agilité »). Ce programme a été une véritable réussite en 2019, en particulier pour la réalisation de travaux de remplacement du système de chauffage.

logements ont bénéficié de subventions
pour les travaux de rénovation énergétique dont ►



CHIFFRES CLÉS 2019



Habiter Mieux « Sérénité »

51

(projet avec un gain énergétique
de plus de 25%)

Habiter Mieux « Agilité »

191

(projet avec un poste de travaux :
isolation des murs ou des combles
ou remplacement du système de chauffage)

BONUS ÉNERGIE

Dans le cadre de sa compétence Habitat, l'Agglo prend activement part à la rénovation énergétique des logements anciens. Dans la continuité des objectifs de rénovation énergétique définis par l'Etat, visant à inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus conséquents, l'Agglo a décidé à titre expérimental de modifier les critères d'attribution pour permettre de toucher un public plus large (fin de la prime forfaitaire de 500 € pour une aide communautaire pouvant aller jusqu'à 2 000 €).

BALADE THERMIQUE

En partenariat avec SOLIHA Aisne, réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat, l'Agglo a lancé les balades thermiques publiques gratuites dans plusieurs communes de son territoire. À la fin de la balade thermique, le conseiller énergie propose un rendu et répond aux questions des participants sur la rénovation énergétique et les aides dont ils pouvaient bénéficier.



3

balades
thermiques
réalisées
par Soliha
Aisne
en décembre
2019 (Clastres,
Contescourt
et Marcy)

21

personnes
au total

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières à accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture de l'eau, d'énergie et de service téléphonique.

En 2019, le montant participatif de l'Agglo pour le volet habitat du Fonds de Solidarité pour le Logement, a été de 36 670 €.

150

personnes
ont été reçues
au Point Info
Habitat



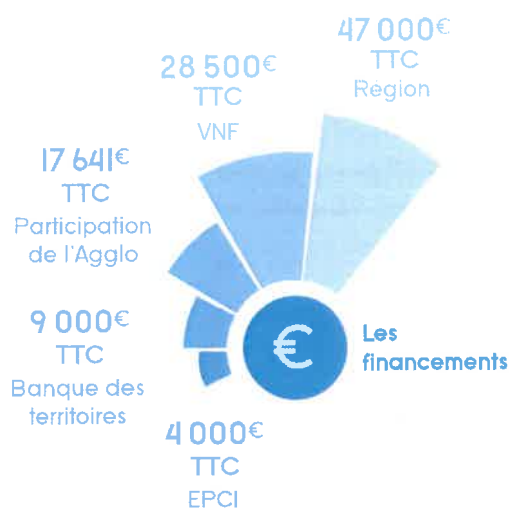
Canal de Saint-Quentin

03 - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

■ LES ÉTUDES SUR LE RENOUVEAU DU TOURISME FLUVIAL ET SUR LE CANAL DE SAINT-QUENTIN

Il s'agit d'une étude visant à identifier les opportunités de valorisation touristique des territoires traversés par le Canal de Saint-Quentin (d'une longueur de 92 km entre Chauny et Cambrai), ainsi que les possibilités d'aménagement du port de plaisance de Saint-Quentin. L'enjeu est de développer des activités de tourisme autour et sur le canal, comme la création de logements insolites à proximité ou la location de matériel de loisir nautique. Suite aux conclusions de l'étude sur le port de Saint-Quentin, des négociations sont en cours avec VNF pour mettre en place un partenariat visant à redynamiser ce site qui est une entrée de ville à proximité du centre-ville de Saint-Quentin. Cette position géographique stratégique permet au projet de s'inscrire dans le dispositif national « Action cœur de ville ».

CHIFFRES CLÉS 2019



Étude réalisée entre février et novembre 2019

Partenariat entre VNF et les 5 structures inter-communales (Agglo du Saint-Quentinois, Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté de communes de l'Est de la Somme et la Communauté de communes du Pays du Vermandois.)

■ L'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN

L'enjeu est d'engager la reconversion d'une ancienne friche industrielle située en cœur de ville et de redynamiser le quartier du Faubourg d'Isle.

En 2015, l'Agglo du Saint-Quentinois s'est portée acquéreur de la friche industrielle située boulevard du maréchal Juin à Saint-Quentin. Après les travaux de démolition qui ont pris fin en milieu d'année 2018, le début de l'année 2019 a marqué une nouvelle étape décisive dans l'avancement du projet : la signature de la concession d'aménagement avec la SEDA, aménageur local, qui devient le maître d'ouvrage des travaux et équipements publics ainsi que des biens immobiliers qu'il sera chargé de commercialiser.

16 millions €
Budget prévisionnel

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour lutter contre le chômage et renforcer les offres de formations sur le territoire, l'Agglo participe au foisonnement des formations et impulse une dynamique dans l'enseignement supérieur saint-quentinois. L'objectif est de diversifier et de renforcer les formations de proximité pour répondre aux besoins des entreprises locales.



Campus universitaire



Journée d'accueil des étudiants

01 - OUVERTURE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE COMPTABILITÉ, AVEC LE GRETA ET LE CNAM

L'objectif de la formation est de former des gestionnaires polyvalents répondant aux besoins des entreprises et plus particulièrement des PME. Il s'agit de leur transmettre les méthodes et un raisonnement économique étayé par les outils théoriques actuels dans les trois domaines essentiels au fonctionnement d'une entreprise : le juridique, l'économie de gestion et le management.

02- DÉLIBÉRATION DU SCHÉMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (SLESR) PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En mars 2019 le conseil communautaire a adopté le SLESR. Il s'agit d'un document cadre et stratégique qui vise à faire de l'enseignement supérieur et de la recherche, un axe majeur du développement du territoire. Faire du territoire un pôle d'excellence, améliorer le niveau de formation et d'employabilité, et développer l'attractivité du territoire, tels sont les objectifs fixés afin de permettre aux entreprises locales de recruter les forces vives dont elles ont besoin.

03- JOURNÉE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS (JAE)

Trois temps forts ont marqué cette journée : ouverture de la JAE sur la place de l'Hôtel de ville avec le village associatif, un Color Fun Run au parc des Champs-Élysées. Et la clôture de la journée par une soirée en extérieur sur la place de l'Hôtel de ville.

CHIFFRES CLÉS 2019

$\begin{matrix} > 800 < \\ > 1000 < \end{matrix}$ Participants à la JAE en après-midi	$\begin{matrix} > 400 < \\ > 450 < \end{matrix}$ Participants au Color Fun Run
$\begin{matrix} > 100 < \\ > 200 < \end{matrix}$ Participants à la JAE en soirée	4500€ Montant de la subvention accordée par l'Agglo



2254
étudiants

12% d'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire sur les 5 dernières années.

4% d'augmentation avec 90 nouveaux étudiants sur le territoire à la rentrée 2019-2020

LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

Depuis 2017, l'Agglo du Saint-Quentinoise est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour les 39 communes de son territoire. L'objectif de l'Agglo à travers les documents réglementaires en construction tel que le Plan de Déplacements Urbains, est de proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants.

01 - LES TRANSPORTS URBAINS, LE RÉSEAU PASTEL

Le transport urbain de l'Agglo est délégué à TRANSDEV Mobilités du Saint-Quentinoise, jusqu'en 2029. Le réseau de bus est plus connu sous le nom commercial « PASTEL ».

Celui-ci est composé de 6 lignes, dont une ligne chrono qui passe toutes les 12 minutes (Ligne 1). L'année 2019 a été placée sous le signe de la transition énergétique, avec les essais en janvier, en avril-mai et en octobre par le délégataire de bus à motorisation moins polluante (électrique, GNV et hybride).



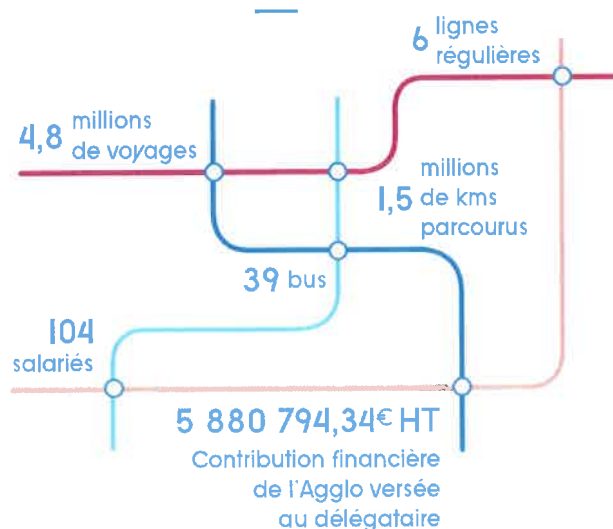
Bus PASTEL TRANSDEV



Transport à la demande



CHIFFRES CLÉS 2019



02- LE TRANSPORT À LA DEMANDE

(TAD). « DECLIC AGGLO » et « DECLIC PRO »

Le service « DECLIC AGGLO » de Transport à la Demande (TAD) est également porté par TRANSDEV Mobilités du Saint-Quentinoise, dans le cadre de la délégation de service public.

Essentiellement consacré aux communes rurales, ce service permet de se déplacer sur l'ensemble du territoire de l'Agglo aux horaires proposés par la centrale de réservations. Depuis 2018, le service fonctionne toute l'année du lundi au samedi, sur simple réservation téléphonique ou sur Internet. Deux arrêts supplémentaires ont été créés en 2019, pour mailler davantage le territoire : l'arrêt « Pôle communautaire de Clastres » et l'arrêt « Dallon » situé dans le hameau de Maison Rouge.

Le service « DECLIC PRO » dessert les zones d'activités économiques à l'intérieur du périmètre du réseau urbain et la gare SNCF, en dehors des heures d'ouverture du réseau, c'est-à-dire de 4h30 et 6h00 et de 20h00 à 21h30. Ce service a été mis en œuvre afin de faciliter les déplacements des salariés.



248 550 km parcourus
16 510 voyages effectués

74 240 km parcourus
12 729 voyages effectués
Contribution financière versée au délégataire
pour Declic Agglo **311 223,98€ TTC**

03- LE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE « ANDIGO »



Depuis le 1^{er} septembre 2017, la société SYNERGIHP exploite le service de transport adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), dans le cadre d'une convention de délégation de service public, connue sous la marque commerciale « AndiGO ».

Ce service permet aux personnes en situation de handicap de se déplacer dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix.

En 2019, le service AndiGO a été marqué par l'obtention du label « Handéo » en juin, témoignant ainsi de la qualité de service rendu aux usagers. Le délégataire utilise notamment la géolocalisation de ses véhicules pour améliorer son offre de service. En 2019, le service continue sa montée en puissance, puisque les habitants de 36 des 39 communes de l'Agglo ont fait appel à ce service, contre seulement 15 en 2018. Cela représente 40 658 voyages qui ont été effectués sur l'année 2019.

CHIFFRES CLÉS 2019

230
nouveaux
clients, soit une
hausse de +19%

40 658
voyages ont été
réalisés, soit
une progression
de +15 %

13
salariés

679 657€ TTC Participation financière
de l'Agglo au délégataire



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Direction du Développement Économique constitue la porte d'entrée du territoire pour les entreprises, les communes et les porteurs de projets de **développement ou d'implantation**. C'est aussi l'interlocuteur privilégié sur les questions d'emploi, de recrutement, d'innovation, de recherche ou d'enseignement supérieur.

La mise en place d'une stratégie Robonumérique a permis de consolider cette position et de la décliner sous différentes filières d'excellence : Smart Industrie, Smart Agri, Smart Sport et Smart Commerce. L'ensemble de la direction est mobilisé au quotidien pour ces enjeux mais aussi pour mettre en action les dynamiques comme le lancement de l'incubateur Euratechnologies. Enfin, la direction assure un vrai rôle d'ambassadeur du territoire en France et à l'international.

01 - DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES



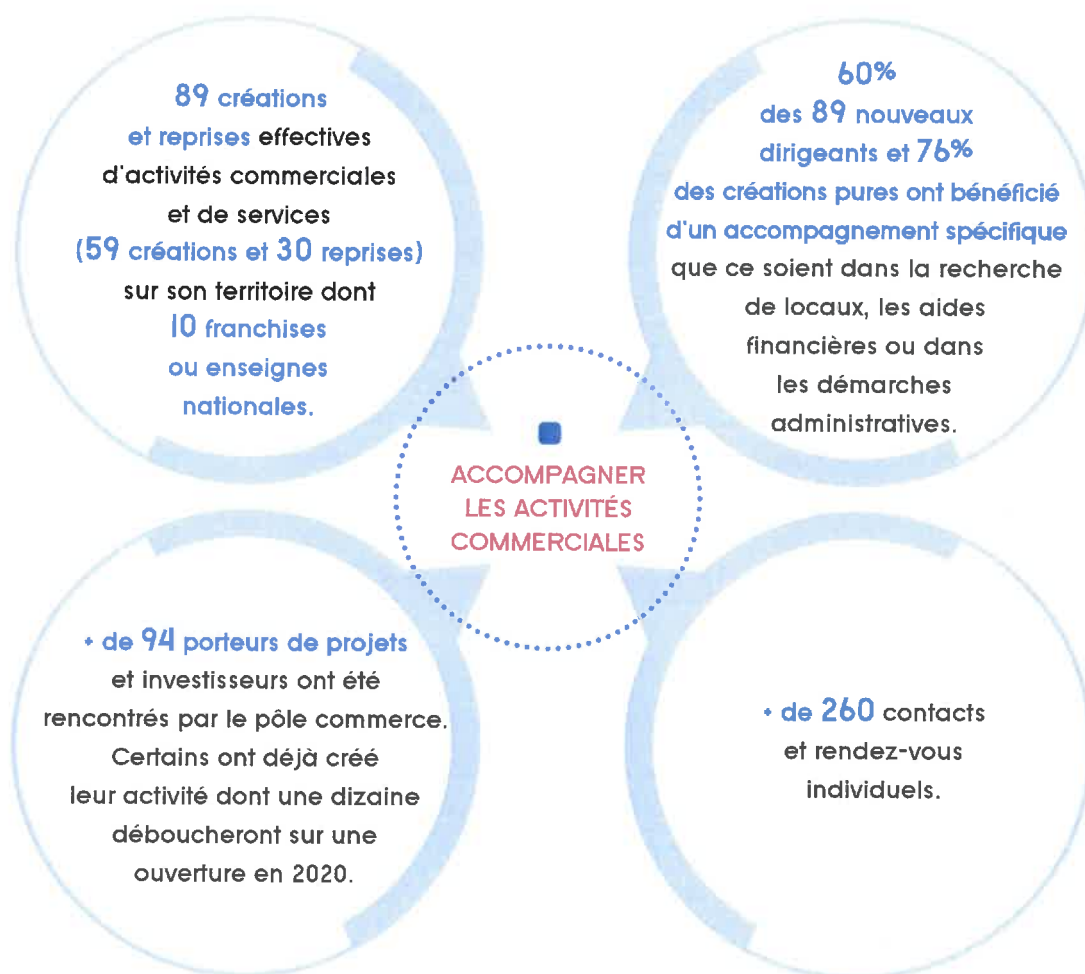
UNE OFFRE FONCIÈRE ADAPTÉE ET UN ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

La gestion des 7 parcs d'activités de l'Agglomération permet de proposer **80 hectares disponibles en 2019** sur 2 zones « Parc des autoroutes » et « Le Royeux » pour des activités économiques, industrielles, artisanales.

L'Agglo a pour vocation de favoriser l'essor d'activités en étant un territoire attractif pour la création ou l'implantation d'entreprises. Elle propose pour cela différentes solutions et accompagnements telles que des terrains viabilisés disponibles en parc d'activité, un incubateur des innovations sportives, une pépinière d'entreprises et un espace de co-working (**Espace Créatis**), un hôtel d'entreprises de la Siméa (**le Sillage**), des bâtiments clés en main à l'Amorce (les 3 cellules ont été occupées en 2019). Un quartier est classé en zone franche urbaine.

L'année 2019 a été marquée par un vif intérêt de promoteurs immobiliers qui sont venus renforcer l'offre actuelle présente sur le territoire avec la proposition de **programmes immobiliers à vocation tertiaire (6 050 m²) et industrielle (3 000 m²)**.

A cela s'ajoutent de nombreuses études menées par une **douzaine d'entreprises locales et accompagnées par la DDE, dans le cadre de projets de construction** sur les zones d'activités représentant presque **300 000 m² de fonciers proposés**. L'objectif étant de créer des emplois sur le moyen terme.



Depuis janvier 2019, les TPE peuvent ainsi bénéficier d'un abattement de 10 % de la taxe foncière qu'ils soient artisans ou commerçants.

En 2019, la DDE a renforcé l'accompagnement financier par le biais des dispositifs « CASQ ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS » qui permettent l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 €.

En 2019, ce sont ainsi 25 activités qui ont pu en bénéficier représentant un investissement de l'ordre de 742 000 € de la part des artisans et une subvention de la Communauté d'Agglomération de 68 446 €.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE : LABELLISATION DE L'AGGLO DU SAINT-QUENTINOIS

En 2019, Territoire d'Industrie Saint-Quentinois. Tergnier a été identifié par le Premier ministre comme l'un des 144 Territoires d'Industrie français. Cela regroupe l'Agglo du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère, Est de la Somme et Haut de Somme.

L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs...) et les acteurs industriels afin d'identifier et répondre aux besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions.



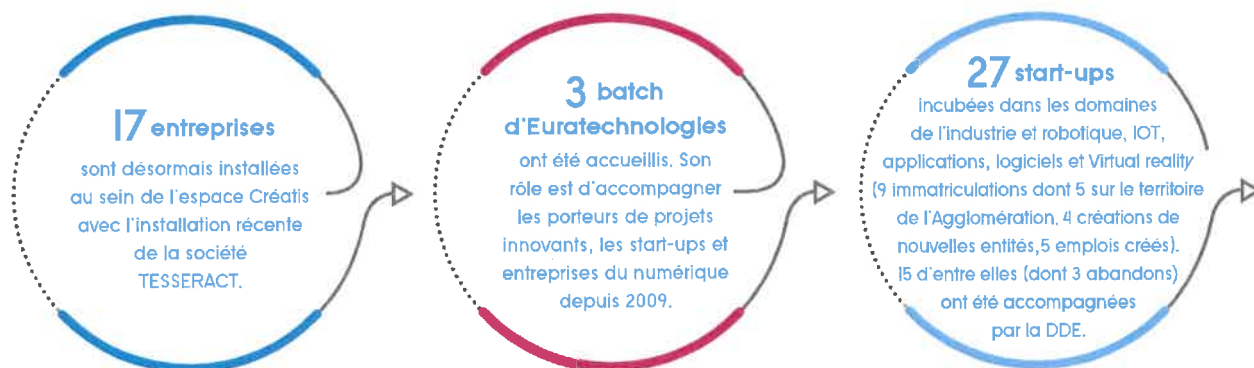
02 - SOUTENIR L'INNOVATION ET ACCOMPAGNER LES PROJETS

■ L'ESPACE CRÉATIS : LIEU D'HÉBERGEMENT POUR LES ENTREPRISES INNOVANTES ET TECHNOLOGIQUES



Espace Créatis

Son objectif est de favoriser les échanges et permettre le lancement des activités d'entrepreneurs dans des conditions optimales. C'est le lieu idéal pour bénéficier d'un accompagnement et d'une émulation professionnelle. Les conditions financières très compétitives (loyer, charges, etc.) sont de nature à faciliter l'entrepreneuriat. Les jeunes entrepreneurs y cohabitent avec plusieurs structures : l'antenne Euratechnologies, l'incubateur des innovations sportives, un FabLab, des studios de télévision et une crèche d'entreprises.



19

■ UNE DYNAMIQUE BUSINESS SUR LE SITE CRÉATIS À DISPOSITION DES ENTREPRISES



■ ACCOMPAGNEMENT ET DOTATION FINANCIÈRE SUR L'ÉMERGENCE DE PROJETS INNOVANTS

Dans le cadre de l'accompagnement de projets innovants, en 2019, le challenge INNOSPRINT est mis en place via un partenariat avec l'association Faubourg du Numérique : 35 000 € de dotation allouée, 3 comités d'investissement tenus, 16 projets en lice.

03- PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

■ VALORISER LE TERRITOIRE ET RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ

L'Agglo du Saint-Quentinois **poursuit activement** sa présence dans les salons de promotion et les grands rendez-vous internationaux incontournables.

En 2019, l'Agglo était présente en tant que visiteur sur le salon SEPEM, salon de l'agriculture, Mipim, SITL, Mipim, salon du Bourget, les Sommets du Digital, Vivatech... Mais aussi en tant qu'exposant sur le salon Global Industries, French Fab Tour, SIDO, SIMI, Entreprises et Territoires, France Attractive, Rev 3 days. Au total, ce sont plus de 200 contacts qui ont été noués lors des différents salons.

■ LE CLUB DES ENTREPRISES DE LA ROBONUMÉRIQUE

Animé initialement par Thierry Favrez, Directeur Général d'Apegelec Industrie et co-animé depuis 2019 par Denis SENNECHAE, Président de Clarilog France, pour fédérer les acteurs économiques à s'équiper en solutions robotiques, le club compte 30 adhérents en 2019.

En 2019, 4 rendez-vous ont réuni en moyenne plus de 60 professionnels autour des thématiques suivantes abordées par 36 intervenants : « développer mon entreprise : outils, process et expériences », « cybersécurité », « modernisation, transition numérique », « les outils virtuels au service de l'industrie (jumeau numérique, réalité virtuelle et augmentée) ».

■ LE PARTENARIAT NORD FRANCE INVEST (NFI)

Nord France Invest, association régie par la loi du 1er juillet 1901, est mandatée par la Région et la CCI de Région Hauts-de-France pour contribuer à l'attractivité des Hauts-de-France. Elle attire, par ses actions de prospection et d'ingénierie à l'implantation, des investissements provenant de pays étrangers permettant la création d'entreprises, la reprise de sociétés pour lesquelles il y a un enjeu de pérennité, ou l'extension de sociétés à capitaux étrangers déjà implantées sur le territoire régional.

En 2019, cela représente 13 fiches projets reçues, dont 1 projet d'implantation concrétisé et 2 visites du territoire.

■ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

L'Agglo a participé à une délégation de décideurs publics et de chefs d'entreprise des Hauts-de-France au Nord du Portugal lors de la CCI International Portugal. Au programme, une rencontre avec les décideurs publics et les acteurs économiques du pays, des échanges sur les transformations, perspectives et grands projets des deux régions et développement des synergies et courants d'affaires.

En 2019, l'Agglo a accueilli le colloque ICCR 2019 « International Conférence on Cloud and Robotics » sur la convention d'affaires Robomeetings avec la présence de plus de 10 chercheurs internationaux.



04 - ACCOMPAGNEMENT ET STRUCTURATION DES FILIÈRES D'EXCELLENCE ROBONUMÉRIQUE



Smart Agri



Incubateur sport

■ STRUCTURATION ET ANIMATION D'UNE FILIÈRE ROBONUMÉRIQUE AGRICOLE

L'Agglomération structure et anime une **filière Robonumérique agricole** afin de faire émerger un écosystème d'innovation robotique & IOT dans ce secteur. A ce titre, un certain nombre de start-ups sont accompagnées, suivies et mises en réseau avec l'écosystème local par Euratechnologies. De plus, la filière est valorisée lors de salons professionnels (Salon de l'Agriculture, Ferme3.0) et les acteurs agricoles sont présents sur les conventions d'affaires depuis 2017.

■ STRUCTURATION ET ANIMATION D'UN INCUBATEUR SPORT

Premier Incubateur du sport au nord de Paris, il s'agit d'un lieu créé par l'Agglo du Saint-Quentinois et ses partenaires pour renforcer la culture de l'innovation dans le sport sur son territoire. Ce lieu a pour but de favoriser l'émergence de jeunes porteurs de projets et start-ups en lien avec le sport.

Ses principaux objectifs sont :



D'**accompagner**
le créateur d'entreprise
avec une offre « **sur mesure** »
adaptée aux besoins
des entrepreneurs ayant un
projet en lien avec le sport
et les nouvelles technologies
et à haute valeur ajoutée



De **sédentariser**
les créateurs d'entreprises
sur le territoire
Saint-Quentinois
et bénéficier de retombées
pour le territoire
création d'emplois
et projets innovants



De **participer**
au développement
d'une économie du sport
dans l'ensemble
de ses composantes.
renforcer la culture de
l'innovation dans le sport



De **développer**
de nouveaux partenariats



De **proposer des solutions** à des problématiques
rencontrées par le mouvement olympique et sportif picard.

L'incubateur sportif évolue vers le concept de **start-up studio**, lancée en 2019, qui vise à favoriser la transition numérique du monde sportif notamment en prévision des Jeux Olympiques 2024.

05 - LES GRANDS ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ LA TROISIÈME ÉDITION DE LA CONVENTION D'AFFAIRES « SMART INDUSTRY » LE 14 NOVEMBRE 2019

Ce sont 48 exposants, 25 intervenants, 1 conférence, 8 pitches de professionnels, 10 parcours de visite et **750 participants**. Cet événement incontournable vise à favoriser les rencontres professionnelles et le développement de projets business pour les entreprises du territoire.



■ LES TROPHÉES DE LA ROBOTIQUE 6ÈME ÉDITION, LES 6 ET 7 AVRIL 2019

Ce sont 65 équipes participantes, 2000 visiteurs avec de nombreuses animations autour de la robotique et du numérique et l'accueil de 450 scolaires sur les ateliers robotiques en partenariat avec l'Éducation Nationale.

■ COLLOQUE CRÉATIS SPORT, LE 15 MAI 2019

Du fait de l'évolution de l'incubateur sport en start-up studio, un colloque a été organisé dans le cadre de l'arrivée de l'étape à Saint-Quentin des 4 jours de Dunkerque : « *Sport & Blockchain, la révolution digitale* » avec une conférence d'Alain Loret, Professeur des Universités et Doyen de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Rouen (80 personnes présentes).

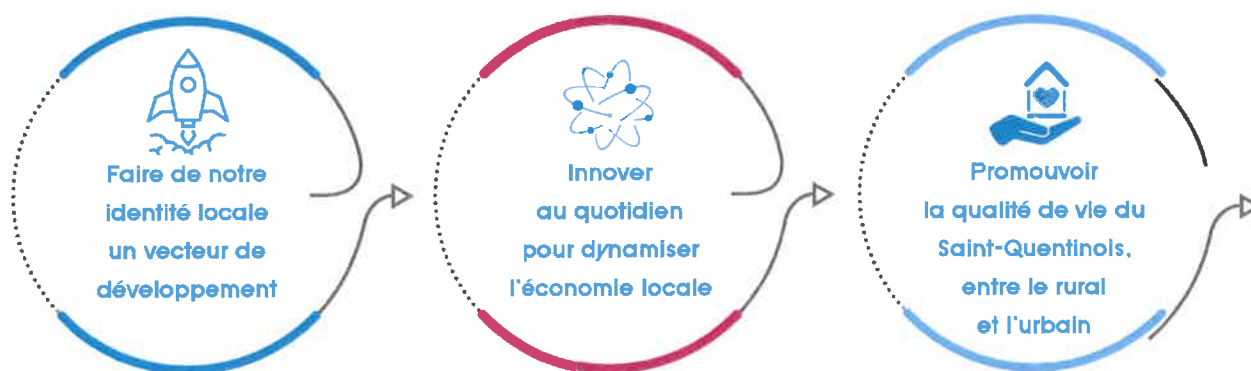
CHIFFRES CLÉS 2019



01 - LE PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION À L'HORIZON 2030

Après le lancement de la concertation-consultation qui s'était déroulée de mars à octobre 2017 et les échanges avec les partenaires institutionnels qui ont eu lieu en 2018, l'Agglo a continué à travailler à l'élaboration de son projet en 2019 pour aboutir à la rédaction du Projet de territoire.

Les différentes phases d'analyse et de concertation sur le Projet de territoire ont permis de faire émerger 3 chantiers stratégiques pour le développement du territoire :



Ces trois axes ont été déclinés en projets stratégiques qui constitueront un socle de priorités permettant à l'Agglo de disposer d'un fil rouge dans le déploiement de ses politiques publiques.

23

02 - LE FONDS DE CONCOURS

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a continué à soutenir les communes rurales de moins de 10 000 habitants au travers du Fonds de Concours créé en 2017.

57 projets, réalisés sur 32 communes, ont bénéficié du Fonds de Concours pour un montant total de subvention de 364 329 €.

CHIFFRES CLÉS 2019



03 - LES ATELIERS DE L'AGGLO

■ LES ATELIERS USAGERS AU SIÈGE DE L'AGGLO, À VICTOR HUGO

En 2019, 13 ateliers thématiques ont été menés en direction des usagers au siège de l'Agglo, dans le cadre du programme « l'Agglo proche de vous ! ».

357 participants ont pu découvrir les politiques portées par l'Agglo grâce à ces ateliers qui se sont déroulés tout au long de l'année. Les thématiques abordées, telles que le développement durable ou la préservation de l'eau, ont permis de présenter l'ensemble des domaines d'actions de la collectivité. Au programme :



■ LES ATELIERS ITINÉRANTS DE L'AGGLO

Dans le cadre du programme « L'Agglo proche de vous ! », des ateliers itinérants ont été menés à destination des habitants des communes du territoire.

En 2019, 5 initiatives, soit 40 ateliers itinérants, ont permis d'aller à la rencontre de **1 754 usagers** sur les 39 communes du territoire.

Mercredis 5 et 12 Juln

Ateliers de fabrication d'abris à chauves-souris sur 8 communes pour accompagner la campagne de démoustication gérée par l'Agglo en créant des abris pour chauve-souris, prédateur naturel de ces insectes.

du 12 au 30 août
Installation de structures gonflables dans 12 communes.

25 mai

Run Eco, en partenariat avec DECATHLON pour sensibiliser les usagers à la lutte contre le dépôt de déchets dans la nature avec l'organisation d'une course à pied pour ramasser des déchets au sein du Parc des autoroutes.

15 et 18 Juillet

Ateliers sportifs développement durable sur 8 communes. Les enfants participant se sont vu proposer des animations ludiques et sportives afin de sensibiliser à la réduction des déchets (notamment via le tri) et au développement durable.

11 et 18 décembre

Ateliers décorations de Noël sur 8 communes proposant la fabrication d'objets de décoration pour les fêtes de fin d'année, à base d'objets et de matériaux de récupération (sensibilisation à la récupération des déchets).





ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

01 - UNE RECONNAISSANCE NATIONALE POUR LES COLLECTES ÉCO-RESPONSABLES

Dans le cadre de son projet de développement durable, l'Agglo du Saint-Quentinois met en place chaque année, depuis 3 ans, des collectes éco-responsables à destination des habitants du territoire.

Ces collectes ont pour objectifs de **sensibiliser les agents de la collectivité et les citoyens aux gestes éco-responsables**, d'**aider les associations et les usagers grâce à cette démarche éco-solaire** et de **donner une seconde vie aux objets qui n'ont plus d'utilité dans le but de permettre la réduction des déchets via un circuit d'économie circulaire**.

Les partenariats se font de préférence avec des associations locales comme G'Lespoir, Recycl'jouets, la Croix Rouge Française, le Secours Catholique et le Secours Populaire. Les collectes de jouets se font aussi en partenariat avec Pastel (DSP transport public).

Le 12 mars 2019, l'Agglo du Saint-Quentinois a reçu le prix de l'Innovation lors de la cérémonie de remise des prix des Trophées Eco-Actions et du Concours des Outre-mer Durables par l'association des éco-maires à l'Assemblée Nationale. Les Trophées Eco-Actions consacrent les actions innovantes et exemplaires menées par les collectivités sur leur territoire en matière de développement durable et de protection de l'environnement.



CHIFFRES CLÉS 2019



8 000

Jouets collectés
et remis au chantier
d'insertion Recycl'jouets



1 000

paires de lunettes
collectées
et remises à l'association
saint-quentinoise
G'lespoir



300

objets de matériel de
puériculture collectés
et remis à la Croix Rouge
Française

02 - LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

En 2018, l'Agglo du Saint-Quentinois a délibéré en faveur du lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), valable pour une **durée de 6 ans**. Après la réalisation des diagnostics réglementaires, l'Agglo entame en 2019 l'élaboration de sa stratégie territoriale en concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire.



■ CONCERTATION DU GRAND PUBLIC

L'Agglo a souhaité inclure les habitants et les acteurs du territoire dans sa dynamique de lutte contre le changement climatique à l'aide d'une **concertation participative** qui s'est déroulée en ligne du 15 juillet au 30 août 2019.

Les habitants étaient invités à consulter le diagnostic du PCAET et à partager leur expérience face au changement climatique à travers un questionnaire anonyme. En 2019, ce questionnaire aura permis à l'Agglo de consolider le diagnostic du territoire.

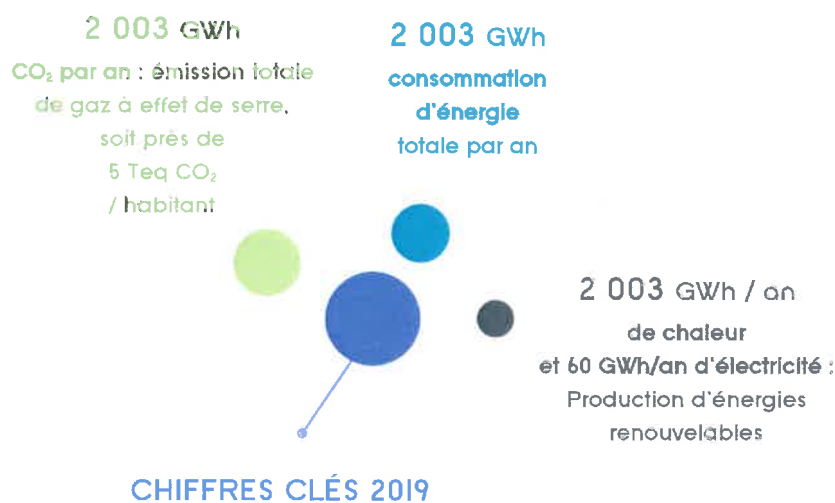
■ LA STRATÉGIE TERRITORIALE

En 2019, la stratégie territoriale du PCAET a été co-construite avec les élus communautaires et les acteurs socio-économiques du territoire. Plusieurs scénarii ont ainsi été élaborés et débattus pour dessiner les orientations principales et les grands axes stratégiques en matière de transition énergétique, écologique et d'adaptation au changement climatique.

La prochaine phase du PCAET est l'écriture du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

■ LABELLISATION CIT'ERGIE

Afin d'affirmer son action en matière de transition énergétique et écologique, l'Agglo s'est engagée dans un audit de ses services, via le référentiel européen CIT'ERGIE et a intégré l'outil CLIMAGRI pour le volet agricole du PCAET. L'état des lieux étant réalisé, il s'agit désormais de construire le plan d'action avec l'ensemble des services qui ont participé à des ateliers collaboratifs afin de proposer des actions mesurables et réalisables.



03 - REV3 AU CŒUR DE L'AGGLO

En tant que territoire Robonumérique d'excellence et territoire positif pour la croissance verte, l'Agglo a été reconnue en octobre 2018 « Territoire Démonstrateur Rev3 ». L'Agglo bénéficie d'un espace d'échanges pour partager les bonnes pratiques, développer des conditions d'accélération de la montée en puissance et la valorisation des projets Rev3. Rev3 a pour objectif de revoir nos modèles de production et de consommation pour un monde plus durable.



■ APRÈS-MIDI COLLABORATIF REV3

Le 19 mars 2019, l'Agglo a souhaité aller plus loin et écrire avec les acteurs du territoire (habitants, entreprises, acteurs de l'enseignement et de la recherche, élus...) une nouvelle feuille de route dédiée à la Troisième révolution industrielle - Rev3. Ce sont plus de 60 acteurs du territoire de tous horizons répartis en 4 ateliers autour de thématiques porteuses de sens pour un avenir Rev3 : mobilité et énergie, habitat, emploi et formation, économie circulaire et économie sociale et solidaire.

■ COLLECTIF REV3

À la suite de cet après-midi collaboratif, la création d'un « collectif Rev3 » a été actée. Il regrouperait tous les acteurs socio-économiques volontaires et mobilisés sur le territoire et sera animé par l'Agglo. Une première réunion a eu lieu sur la thématique de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire en présence de la Région Hauts-de-France et de la structure régionale APES (Acteurs Pour une Economie Solidaire).

29

04 - LE RÉSEAU POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire a été créé en mars 2017 dans le but d'accompagner les partenaires locaux dans le cadre de leur projet, d'animer le réseau à travers des comités de pilotage, des réunions techniques et de mettre en lumière les actions des partenaires via une campagne de communication régulière.

En 2018, cette action particulièrement innovante a été poursuivie et intégrée dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Agglo, ce qui lui a valu d'être récompensée d'une Marianne d'or en juin 2018.



Animation du REGAL



Atelier anti-gaspi à l'Agglo

Le réseau s'articule autour de 4 enjeux prioritaires



**Sensibiliser
les acteurs locaux
et les foyers
au gaspillage
alimentaire**



**Développer
des partenariats
avec les acteurs
et les habitants**



**Mettre en place
des actions
concrètes**



**Réduire de 50%
le gaspillage
alimentaire**

L'année 2019 a été marquée par le lancement de deux grands projets : le premier concerne l'ouverture du frigo anti-gaspi et le second correspond au lancement du défi des familles zéro Gaspi.



Le frigo anti-gaspi

Dans le cadre de sa lutte contre le gaspillage alimentaire, l'Agglo, en partenariat avec Clésence et l'Association EcoôLogique, a souhaité sensibiliser les habitants via la mise en place d'un frigo anti-gaspi à l'éco-conciergerie, tiers-lieu citoyen accueillant les habitants et les associations de quartiers autour des grandes thématiques du développement durable.

Le frigo anti-gaspi est un dispositif de partage et d'échanges où chacun peut déposer et/ou prendre des denrées alimentaires, selon ses besoins, pour lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager le don, contribuer à la solidarité locale et favoriser les rencontres et échanges autour d'une démarche de développement durable.

21 900 personnes sensibilisées sur le territoire de l'Agglo du Saint-Quentinois

46 partenaires / 1 plan de 21 actions / 5,5 tonnes de déchets évités

4 500 box anti-gaspi distribuées / **14 restaurateurs** partenaires

Lancement du défi des familles zéro Gaspi

L'Agglo du Saint-Quentinois a lancé un appel à volontaires en juillet 2019 afin de suivre 15 familles volontaires (10 familles d'usagers et 5 familles d'agents) sur une période d'un an (d'octobre 2019 à octobre 2020) dans l'objectif de diminuer d'au moins 10 % leurs émissions de déchets, mais également d'être ambassadeurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Une première rencontre a eu lieu en octobre 2019, afin de présenter le défi et d'avoir un premier temps d'échanges entre les familles.

Un questionnaire leur a été mis à disposition afin de mieux connaître leurs habitudes de consommation mais également leurs attentes (thématiques qu'elles souhaitent aborder / souhait de remise de matériel afin d'accompagner au mieux leur démarche de réduction des déchets : composteur, balance...).

Ce questionnaire a permis de mieux cibler les thèmes à aborder et d'impliquer davantage les familles.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'Agglo du Saint-Quentinois exerce la compétence collecte des déchets sur l'ensemble des 39 communes de son territoire. La compétence traitement est déléguée au syndicat départemental de traitement des déchets Valor'Aisne.

Le service Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) fait partie de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie. Il est constitué au total de 72 agents : un responsable du Pôle Déchets et Développement Durable, un chef de service DMA, 62 agents assurant la gestion technique de la collecte des déchets, un responsable du pôle Tri et Prévention Déchets encadrant une équipe de 4 animateurs du tri, 1 agent en charge de la livraison et la maintenance des bacs roulants et 2 agents chargés des missions administratives.

L'Agglo du Saint-Quentinois a pour objectifs de réduire les déchets destinés à l'enfouissement, de favoriser l'économie circulaire par le réemploi et la valorisation et d'améliorer les performances de tri. Pour cela, plusieurs actions sont mises en place :



**L'aménagement
d'une zone de réemploi
à la déchèterie Ouest**
permettant aux associations
locales de donner une seconde
vie aux objets (meubles,
électroménagers, jouets, ...).



**La mise en place
du broyeur à végétaux**
dans les communes volontaires
afin de réduire les tonnages
de végétaux et favoriser
le zéro phyto.



**La mise en place
de composteurs collectifs**
en pied d'immeubles
pour réduire la part
de biodéchets
en enfouissement.



**L'animation de plusieurs
ateliers sur la prévention
des déchets**
afin d'accompagner
les usagers
vers la pratique
du zéro déchet.



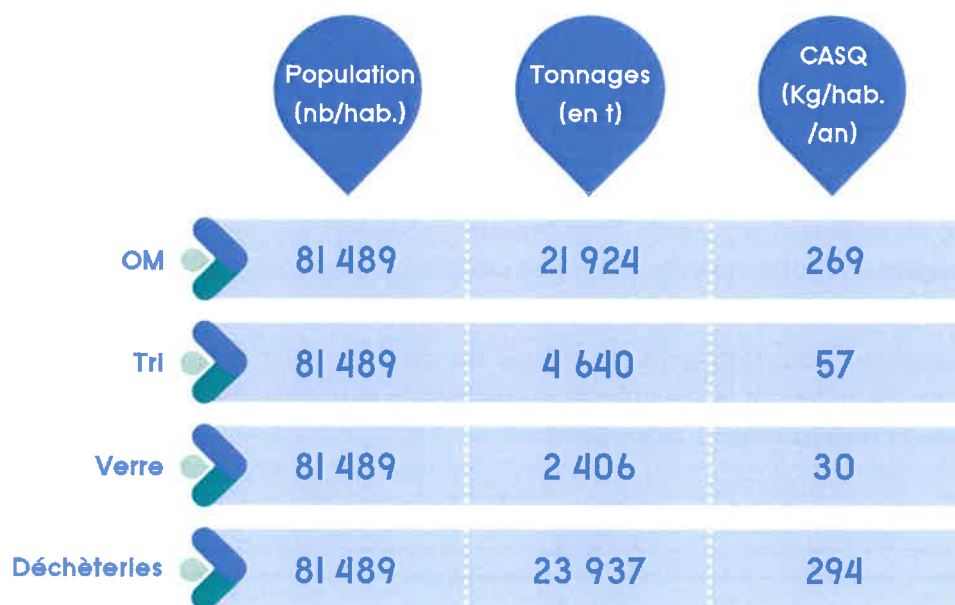
Les suivis de collecte
(contrôle qualité du tri,
suivi des bennes de collecte)
et les enquêtes terrain
(nouvelles dotations,
problématiques
liées au déchets,
demandes
AJE).



**Les rencontres
avec les usagers**
afin d'apporter
une communication
personnalisée aux particuliers
ayant fait des erreurs de tri
(scotch rouge apposé sur bac
à ordures ménagères,
bac ou sac jaune) et rencontres
des professionnels désirant
être équipés
de bacs roulants.



01 - COLLECTE SÉLECTIVE

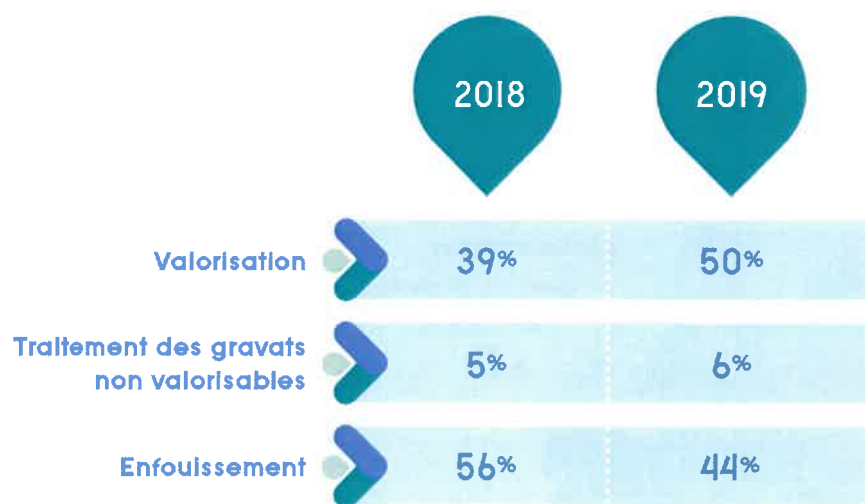


Le ratio collecté par an et par habitant de l'Agglo (57 kg/hab/an) est supérieur à la moyenne nationale (47 kg/hab/an).

32

02- DÉCHETS MÉNAGERS

La moitié des déchets ménagers collectés est valorisée. La mise en décharge est en baisse constante depuis plusieurs années au profit de la valorisation. Le traitement des gravats non valorisables est stable depuis plusieurs années et s'établit autour de 6%.

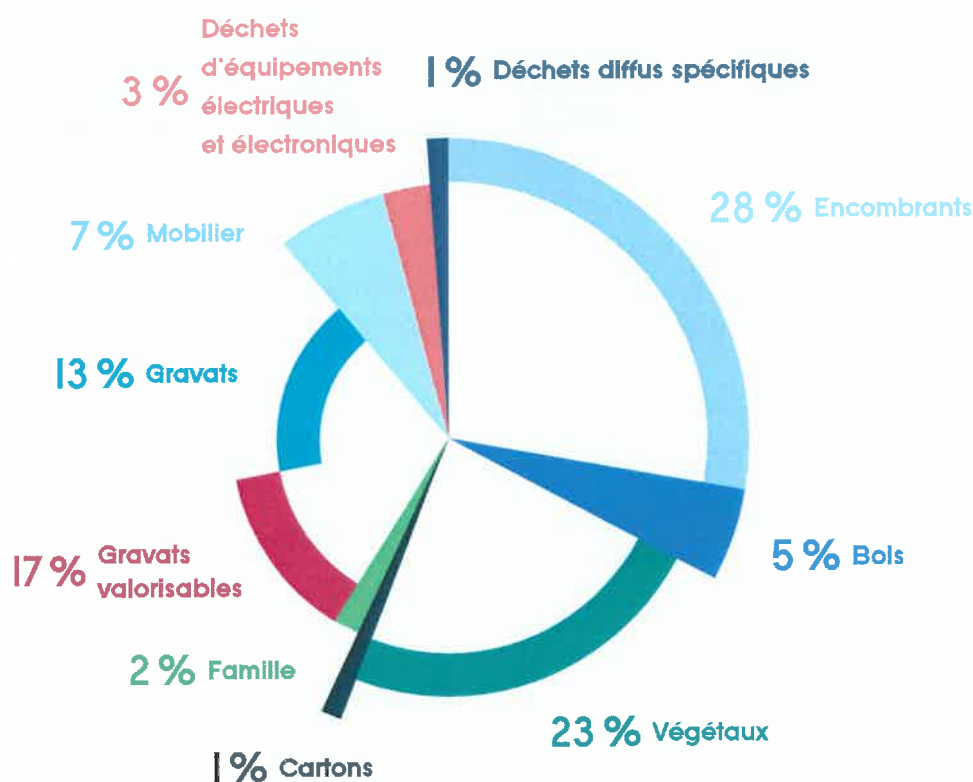


Évolution des différents modes de traitement

03- DÉCHETS COLLECTÉS

En 2019, 23 937 tonnes ont été collectées en déchèterie soit 294 kg/hab.

La répartition des tonnages est la suivante :



CHIFFRES CLÉS 2019

35 735 bacs d'ordures ménagères

14 230 bacs de tri

34 687 rouleaux de sacs jaunes distribués
soit 867 175 sacs

2 406 tonnes de verres collectées soit 30 kg/hab en 2019. La collectivité reverse chaque année 10% des recettes de revente du verre au Comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le cancer et à l'association locale Diamant Rose.

1 899 rendez-vous pour la collecte valorisante

228 tonnes de cartons commerciaux collectées

296 conteneurs apports volontaires

- 226 conteneurs verre
- 36 conteneurs multi-matériaux (tri emballages/papiers)
- 17 conteneurs multi-matériaux enterrés (tri emballages/papiers)
- 17 conteneurs enterrés pour l'OM

04- SENSIBILISATION DES USAGERS

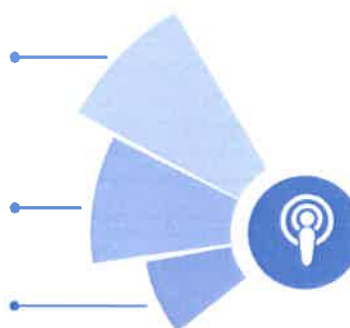


Distribution de composteurs par l'Agglo

551 foyers sensibilisés en 2019 dans le cadre des actions de communication de proximité en habitat collectif pour la mise en place du tri en porte à porte

513 composteurs distribués aux habitants en 2019

Animations scolaires **10 classes** ont été visitées soit **234 élèves** sensibilisés



34

05- LES DÉCHÈTERIES

L'Agglo met à disposition de ses habitants **4 déchèteries** réparties sur l'ensemble de son territoire :

Déchèterie Nord
CD 675 à Omissy

Déchèterie Sud
route de Chauny
à Gauchy



■ PRESTATIONS EN COMMUNES

Bennes déposables pour les végétaux
(8 communes concernées)

Déchèterie mobile
(12 communes,
1 289 passages en 2019)

Broyeur végétal
(14 communes concernées)

L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL

L'Agglo du Saint-Quentinois assure la promotion et la découverte du patrimoine naturel du territoire en s'appuyant sur de nombreux sites remarquables comme la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle, les sources et la Vallée de la Somme, les sentiers de randonnée...



01 - LE PARC D'ISLE, UN OASIS DE LOISIRS AU CŒUR DE LA RÉSERVE NATURELLE

■ LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS D'ISLE

La réserve naturelle nationale des Marais d'Isle, véritable poumon vert du Saint-Quentinois avec ses nombreuses espèces remarquables, est la seule réserve naturelle en milieu urbain en France. Dans le cadre de la **gestion de la Réserve**, 2019 marque la 1ère année de réalisation du plan de gestion décennal (2019-2028).

Il vise à l'amélioration de la fonctionnalité hydrologique du site, de l'état de conservation des habitats de certaines plantes aquatiques protégées), de la capacité d'accueil des habitats tourbeux ouverts, de l'état de conservation des boisements d'aulnes à cassis. Il permet également d'actualiser continuellement les connaissances des naturalistes et d'améliorer l'appropriation et l'intégration de la Réserve dans son territoire.

Cogérés depuis 2013 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, les marais d'Isle ont fait l'objet en 2019 de divers travaux définis dans le plan de gestion. Le **plan de renforcement de la Ciguë vireuse** (plante aquatique) a été poursuivi en 2019 avec succès par le Conservatoire Botanique National de Bailleul avec la réimplantation en juillet de 12 pieds. En 2019, on comptabilise 53 pieds fleuris.

■ LES VOCATIONS DU PARC

Au travers de sa réserve naturelle nationale, de son centre de sauvegarde de la faune sauvage et de son nouveau parc animalier, le Parc d'Isle s'engage au quotidien en faveur de l'environnement.

Ses actions portent notamment sur :

La préservation des habitats de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Isle

La sensibilisation du public
à la protection de l'environnement

La valorisation du patrimoine naturel local

La sauvegarde des oiseaux sauvages

La gestion écologique
des espaces verts du Parc

Depuis sa création en 1970, son histoire rime avec protection de la nature. Son crédo ?
La préservation des zones humides d'ici et d'ailleurs !



Réserve des Marais d'Isle



Le Parc d'Isle à Saint-Quentin



■ LE PARC ANIMALIER, UN PÔLE D'ATTRACTION INCONTOURNABLE DANS LA RÉGION

En 2019, les travaux d'extension du parc animalier se sont poursuivis. Au-delà du rôle de divertissement, le Parc d'Isle renforce encore ses engagements en matière de préservation de la biodiversité. Il guide de manière cohérente et naturelle toutes les activités d'un parc, qu'elles soient de loisirs, de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation.

Les animaux accueillis (provenant de centres de captivité) seront les ambassadeurs de leurs congénères vivant en milieu naturel dans les zones humides... L'occasion de mettre un coup de projecteur sur la nécessité de préserver ces habitats naturels fragiles et trop souvent menacés dans le monde.



SENSIBILISER AU RESPECT ET À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'équipe pédagogique du Parc d'Isle entraîne les visiteurs bien au-delà de la contemplation en leur proposant de comprendre cette nature au fonctionnement si complexe. Les nombreuses animations mises en place s'adressent non seulement à un public familial ou d'initiés mais aussi aux scolaires de tous niveaux.

En 2019, près de 3 700 visiteurs ont ainsi pu percevoir la quiétude et l'ambiance si particulière des Marais d'Isle au fil de l'eau, grâce aux **balades en bacôve** (embarcation traditionnelle en bois). Les plus jeunes (6-14 ans) ont, quant à eux, plébiscité les **anniversaires au Parc** (580 participants) et l'activité **soigneur d'un jour** (108) comme moyen privilégié de découverte du site.



6 00

écoliers
ont découvert
les richesses naturelles
du Parc

10

formes d'habitats naturels
à forte valeur
patrimoniale présents
dans la réserve naturelle

+ 1 700

espèces de plantes
et d'animaux décrites
et se développant
aux Marais d'Isle

558

oiseaux ont été enregistrés
au Centre de sauvegarde
de la Faune sauvage



CHIFFRES CLÉS 2019

580

enfants ont été accueillis
dans le cadre
des anniversaires au Parc

108

soigneurs en herbe
ont pris part à l'activité
Soigneur d'un jour

517 000

promeneurs
ont sillonné les allées
du Parc d'Isle

3 700

personnes
se sont baladées en bacôve
dans les Marais d'Isle

UN OASIS DE LOISIRS

Le Parc d'Isle est un lieu idéal pour se ressourcer et profiter de nombreuses activités de plein air. Le **Parcours acrobatique en hauteur**, ou **accrobranche** a ouvert ses portes en avril 2019 pour le plaisir des petits comme des grands. 8 parcours et 110 ateliers, accessibles dès 6 ans sont répartis sur près de 2 km. (Plus d'infos : isle-aventure.fr)

En 2019, le Parc d'Isle se veut toujours aussi festif, avec l'organisation de la **Soirée Blanche**, par exemple, où près de 300 participants, tout de blanc vêtu, ont pu apprécier un cocktail dînatoire au crépuscule et profiter de concerts en plein air.

La **Fête du Parc**, rendez-vous très attendu du public, a accueilli plus de 10 200 visiteurs en 2019. Au-delà des traditionnels stands « découverte faune / flore », qui constituent l'élément de base de cet événement, les Food trucks ont fait leur retour, de même que des spectacles de marionnettes et d'artistes de rue, de danseurs, de structures gonflables et d'accrobranche, sans oublier de nombreux concerts.

02 - LA GESTION DES COURS D'EAU

Définis dans le plan de gestion quinquennal qui courrait jusqu'en 2018, des travaux d'entretien sont également entrepris dans le cadre de la gestion des cours d'eau (ou GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de l'Agglomération. Les embâcles et les arbres effondrés qui encombraient les cours d'eau ont été retirés. Des faucardages raisonnés ont été menés sur les cours d'eau les plus obstrués par les végétations aquatiques. La restauration de la continuité hydro-écologique et la dynamique fluviale sont les socles de ces actions.

En 2018, il a été conclu un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA de manière à construire le 3^{ème} Plan de Gestion quinquennal des cours d'eau (100 kms identifiés) de l'ensemble du territoire de la collectivité. En 2019, le bilan des actions menées précédemment ainsi que de l'état des cours d'eau d'un point de vue de leur hydromorphologie et de leur état écologique a été traité et permettra la programmation d'opérations d'entretien, et le cas échéant de restauration.

Ce Plan sera accompagné dans sa dernière phase de construction par une enquête publique dans le courant 2021 et sera encadré des autorisations environnementales rendues nécessaires au regard de la Loi sur l'Eau.



Campagne de démoustication

03 - LA DÉMOUSTICATION

Afin de protéger le bien-être des habitants, tout en préservant l'équilibre environnemental, des actions de démoustication sont entreprises afin de limiter la population de moustiques et tous les désagréments. Un traitement aérien avec un larvicide biologique a ainsi été effectué en 2019 à raison de 3 passages par hélicoptère sur certaines communes situées en fond de vallée de l'Agglo du Saint-Quentinois. 165 hectares des 2 500 de marais sont ainsi traités.

04 - LES SENTIERS DE RANDONNÉE

SUPPORTS DE LA BIODIVERSITÉ
ET POINTS DE VUE PRIVILÉGIÉS
SUR LES PAYSAGES

Sur le territoire de l'Agglo, plus de 170 kilomètres de chemins, de promenades à pied, en VTT et en canoë permettent la découverte des paysages du Saint-Quentinois caractérisés par de vastes étendues de plaines ondulées.

CHIFFRES CLÉS 2019

170	16	2	2
km de sentiers de randonnée	sentiers terrestres	parcours nautiques	sentiers botaniques

05 - DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Outre les équipes environnement chargées de la gestion des espaces naturels (réserve naturelle et ses abords, maillage des sentiers de randonnée) et des actions de sensibilisation et de valorisation pédagogique, l'équipe espaces verts intervient quotidiennement en régie pour l'entretien et la propreté des espaces verts communautaires en s'appuyant sur une dynamique de travaux d'entretien raisonnés en fonction de l'usage et de la localisation.

Au quotidien, les équipes de l'Agglo gèrent les accès, les clôtures et les créations sur le patrimoine de la collectivité, ainsi que les aires de jeux, tant sur les aspects de maintenance et de suivi que sur les projets d'extension.



06 - LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

La Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) est composée de trois gardes champêtres qui interviennent sur les communes de l'Agglo. Les gardes champêtres sont des agents chargés de fonctions de police judiciaire et de la force publique, sous l'autorité conjointe du Maire de la commune et du Président de l'Agglo. Ils interviennent sur les territoires où ils sont affectés, pour rechercher et constater les délits et infractions aux lois et règlements en matière de police rurale et environnementale.

L'intervention de la BIE permet de dresser un état des lieux des infractions. Le nettoyage et la remise en état des lieux revient par la suite aux communes. Les affaires relevant de la justice sont prises en charge par le parquet (rappels à la loi, procédures en correctionnelle...).



CHIFFRES CLÉS 2019 › INTERVENTIONS

105	conflits de voisinage, vols, dégradations etc.	22	contre le braconnage et la protection animale
102	localisations de dépôts sauvages, de décharges, de stockage etc.	21	la police de l'eau, les pollutions et la protection du milieu aquatique
83	la police de la route	20	nuisances sonores (abolement, fêtes, travaux)
61	la police de la pêche	7	la police de la chasse
42	lutte contre les infractions à l'urbanisme	3	la police des bois et forêts
41	la police des chiens dangereux et des animaux en divagation	2	la police du domaine public fluvial
30	la police de la santé publique et police sanitaire départementale	1	la police des campagnes
		1	atteinte à la réserve naturelle



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'Agglomération du Saint-Quentinois est compétente en eau, assainissement eaux usées, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales en milieu urbain.

Ces compétences sont exercées en régie directe ou par le biais de contrats de concession.

Dans un contexte réglementaire en constante évolution, l'objectif de l'Agglo est d'avoir une eau potable de qualité et de traiter les eaux usées selon les normes européennes avant rejet au milieu naturel.

01 - EAU POTABLE

Les enjeux en matière d'eau potable sont inhérents à la préservation de la ressource en eau, à la qualité de l'eau distribuée et à la maîtrise des volumes transités par les réseaux d'eau potable.

Ainsi, en 2019, sur l'ensemble du territoire plus de 4,9 millions de m³ ont été prélevés dans la nappe phréatique. Les rendements du réseau de distribution correspondant à la part du volume d'eau prélevé qui a été consommée par les usagers et mesurée par leurs compteurs varient de 70% à 99 % en fonction des territoires. Ils atteignent tous les rendements cibles issus de la réglementation avec une moyenne de 78%.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité de l'eau : plus de 200 prélèvements ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé Picardie (ARS) en 2019.

CHIFFRES CLÉS 2019

Patrimoine à exploiter

17	forages
25	réservoirs
500	kms de réseau

31 741 3 829 457 M³

abonnés mesurés
aux compteurs

17	forages
25	réservoirs
500	kms de réseau
800	fuites d'eau réparées
2 000	compteurs remplacés
400	kms de recherche de fuites
5,4	kms de réseaux renouvelés
361	branchements réalisés ou remis à neuf

ZOOM PROJETS 2019

Les interventions suivantes ont notamment débuté ou ont été réalisées :

Travaux de requalification du réseau d'eau potable dans différents secteurs

(rues de Guise, Richepin, Faucons, Dunant, de Lyon, raquettes Godin à Saint Quentin, rue Planchon à Rouvroy, rue du Tour de Ville à Clastres, rues Dalongeville et du Roi à Fonsomme, rues Barbusse, Bizet, Balzac, et Cachin à Gauchy, rue de Saint Quentin à Morcourt et rue Leclerc à Montescourt-Lizerolles,

Fin de la rénovation des cuves et des canalisations du réservoir sur tour « Choquart » (2 000 m³ d'eau stockés),

Remplacement de 2 vannes structurantes au pied des réservoirs situés rue Delmotte à Saint-Quentin (travaux effectués par la régie),

Mise en place de la télégestion à Montescourt Lizerolles (forage / réservoir village),

Elaboration d'un Plan d'Ultime Secours en Eau,

Etude visant à moderniser la supervision et à mettre en place une Hypervision.

Au total, 3 700 000 € ont été investis sur les ouvrages.



02 - ASSAINISSEMENT

La collecte et le transport des eaux usées aboutissent à sept stations d'épuration situées sur les communes de Clastres, Dury, Gauchy, Jussy, Marcy, Saint-Simon et Seraucourt-le-Grand. Les communes d'Aubigny-aux-Kaisnes et de Villers-Saint-Christophe ne disposent pas quant à elles de réseaux d'assainissement.

Trois systèmes d'assainissement mis en œuvre par l'Agglo du Saint-Quentinois ont été déclarés conformes par les services de l'Etat.

2019 n'a pas fait l'objet d'épisodes pluvieux à l'origine d'inondations.

Le schéma directeur des eaux pluviales a rendu ses premières conclusions dont les principales sont l'aménagement d'une nouvelle entrée à la station de traitement des eaux urbaines à Gauchy, le traitement du fossé des Allemagnes, le traitement sur le Marais Chantraine des eaux pluviales issues de la Ville de Saint-Quentin, la pose d'un nouveau collecteur boulevards Schweitzer et Jean Bouin ainsi qu'un dispositif de rétention des eaux pluviales rue Kennedy.

La mise en œuvre de ces aménagements permettra de garantir la conformité réglementaire de l'Agglo du Saint-Quentinois, de réduire les risques d'inondation et d'améliorer significativement la qualité de la Somme.



ZOOM PROJETS 2019

En 2019,
les interventions
suivantes ont notamment
débuté ou ont été réalisées :

- Fin des travaux de desserte des usagers sur la Commune de Fonsomme
- Fin des travaux de renouvellement du réseau eaux usées rues Tixier, Jeu de Battoir et Marécat à Omissy,
- Fin des travaux de renouvellement des réseaux rue des Lieutenants Lecomte Larmuzeaux à Saint-Simon,
- Fin des travaux de renouvellement du réseau rue Planchon à Rouvroy,
- Fin des travaux de renouvellement du réseau rue Parmentier à Saint-Quentin,
- Fin des travaux de renouvellement du réseau rue de Lyon à Saint-Quentin,
- Fin des travaux de renouvellement du réseau rue Henri Dunant à Saint-Quentin,
- Fin de la construction du bassin de dépollution des eaux pluviales de la Zone d'Activités Economiques de Rouvroy Morcourt,
- Fin du renouvellement des réseaux électriques à la station de traitement à Gauchy,
- Poursuite du schéma directeur des eaux pluviales,
- Début des travaux de mise en place de traitement H2S sur les postes de relevage

Au total, 4,4 Millions d'euros ont été investis sur les ouvrages.

CHIFFRES CLÉS 2019

Le service public d'assainissement comptabilise 31 501 clients pour un volume d'assiette de 3 755 190 m³.
L'Agglo gère 687 km de réseau d'assainissement (487 km pour les eaux usées et 230 km pour les eaux pluviales) et 155 stations de relèvement. Ces infrastructures nécessitent des travaux constants d'entretien.

4 989 112 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Gauchy

222 646 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Jussy

76 318 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Seraucourt le Grand

24 693 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Saint-Simon

40 051 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Dury

17 746 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Clastres

11 147 M³

d'eaux usées traités à la station d'épuration de Marcy

338 425 M³

de déversements par temps de pluie issus du réseau du système d'assainissement de St Quentin-Gauchy

1 051 TONNES

de boues valorisées en agriculture et 1 193 tonnes valorisées en compostage (exprimé en matière sèche)



LE TOURISME

Le tourisme est un réel atout pour notre territoire : créateur d'emplois souvent partagés, apporteur de chiffre d'affaires pour les professionnels, fédérateur autour d'initiatives originales... L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinoise (OTC) est chargé d'accueillir, promouvoir et fournir des informations touristiques. Il multiplie les projets de conception, de commercialisation, de développement de produits touristiques ainsi que d'ingénierie et d'accompagnement de projets. Il mène aussi des missions d'animation, de promotion du réseau de professionnels sur la destination touristique et de classement des meublés de tourisme en étoiles selon le référentiel national, sur la destination du Saint-Quentinoise.

En 2019, l'OTC s'est défini trois enjeux généraux :



Assurer
un service de qualité



Mettre les Pros
et les clients au cœur
de ses projets et actions



Contribuer
au développement
économique de la destination

En 2019, l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinoise est devenu un ambassadeur Haut & Fort de la région Hauts-de-France.

01 - UNE FRÉQUENTATION EN LÉGÈRE HAUSSE

Avec une augmentation du nombre de touristes de 2%, l'année 2019 a été marquée par la présence de 165 000 visiteurs sur le territoire.



Top 3 des visiteurs français
Hauts-de-France,
Ile-de-France, Grand Est.



Top 3 des visiteurs étrangers
Royaume-Uni, Belgique,
Etats-Unis.



Pics de fréquentation juillet,
août et septembre.



Taux de satisfaction
89%



367 groupes accueillis
(dont 6 groupes venant de Chine)

02 - UN OFFICE DE TOURISME APORTEUR D'AFFAIRES POUR LE TERRITOIRE

L'OTC au travers de son activité a apporté 541 000 € de chiffre d'affaires à ses prestataires (hébergeurs, restaurateurs, musées, prestataires d'activités...) en 2019, en diminution par rapport à 2018 (dû au contexte politique et social national).

Chacun a participé à la réalisation de ce chiffre d'affaires, qu'il s'agisse des groupes (236 000 €), de la clientèle individuelle (204 000 €) ou du tourisme d'affaires (les congrès et séminaires ont généré 33 000 € de chiffre d'affaires). La boutique de l'OTC a été source de recettes puisque 68 000 € de produits ont été vendus.

En 2019, l'OTC a offert ses compétences et est devenu le prestataire régulier de grandes entreprises du territoire, tels que l'ASMA, Ondulys, la SNCF, l'Etat (DRAC) ou encore l'ESAT.

03 - QUELQUES ACTIONS MENÉES EN 2019

■ ORGANISATION DE RENDEZ-VOUS INSOLITES

City & Run : sightrunning dans la ville.

Seconde édition du grand week-end festif et immersif : 48 heures dans les Années 20.

Poursuite des randonnées sur le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle collaboration avec les OT de Tournai, des Portes du Hainaut, du Cambrésis et du Vermandois ainsi que de l'association Saint-Jacques en Boulangerie

Organisations de deux sorties en autobus à l'Abbaye de Vaucelles.



■ SORTIE DU GUIDE DU PARTENARIAT

Ce guide est un des outils de base de la relation entre l'Office de Tourisme et les professionnels touristiques saint-quentinois. Il présente l'équipe, les missions, les services ainsi que les packs de services, gratuits et payants.

■ SORTIE DU LIVRET KEEP CALM & SPEAK TOURIST

Les visiteurs étrangers sont à la recherche d'un accueil personnalisé et d'un service de qualité durant leur séjour en France et sur la destination Saint-Quentinoise. Aussi, pour répondre précisément à leurs attentes, les comprendre et adapter les comportements, l'OTC a conçu un guide pratique : Keep Calm & Speak Tourist. Ce dernier a pour objectif de permettre aux professionnels du tourisme et des loisirs ainsi qu'aux commerçants du Saint-Quentinois, de cerner les comportements et attentes de la clientèle internationale. Il regroupe des informations clés sur les touristes de huit nationalités fréquentant le territoire ainsi que des notions linguistiques, qui permettront de les accueillir au mieux.



#Impose Ton Style Saint-Quentinois



罗大姐

圣康坦，是法国的第二大会城市，习大大才去不久的地方，我们居然受到副市长，旅游局长等的热情接待，副市长致欢迎辞，挂中国国旗，参观市政厅，合影留念等等！



2019年8月



LE DÉVELOPPEMENT DE L'INGÉNIERIE TOURISTIQUE

L'Office de Tourisme et des Congrès a accompagné 10 porteurs de projets touristiques (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités...).

En collaboration avec la Ville et l'entreprise Freedom Escape, un escape game a été créé au Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer.

ANIMATION DU RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DU TOURISME SUR LA DESTINATION

L'Office de Tourisme poursuit ses actions en faveur d'une relation de proximité et de confiance avec ses partenaires : newsletters, visites VIP, ateliers de formation...

Création d'un # du réseau :

#impose-ton-style-saint-quentinois qui identifie toutes les actions et initiatives menées avec les socio-professionnels partenaires de l'Office de Tourisme.

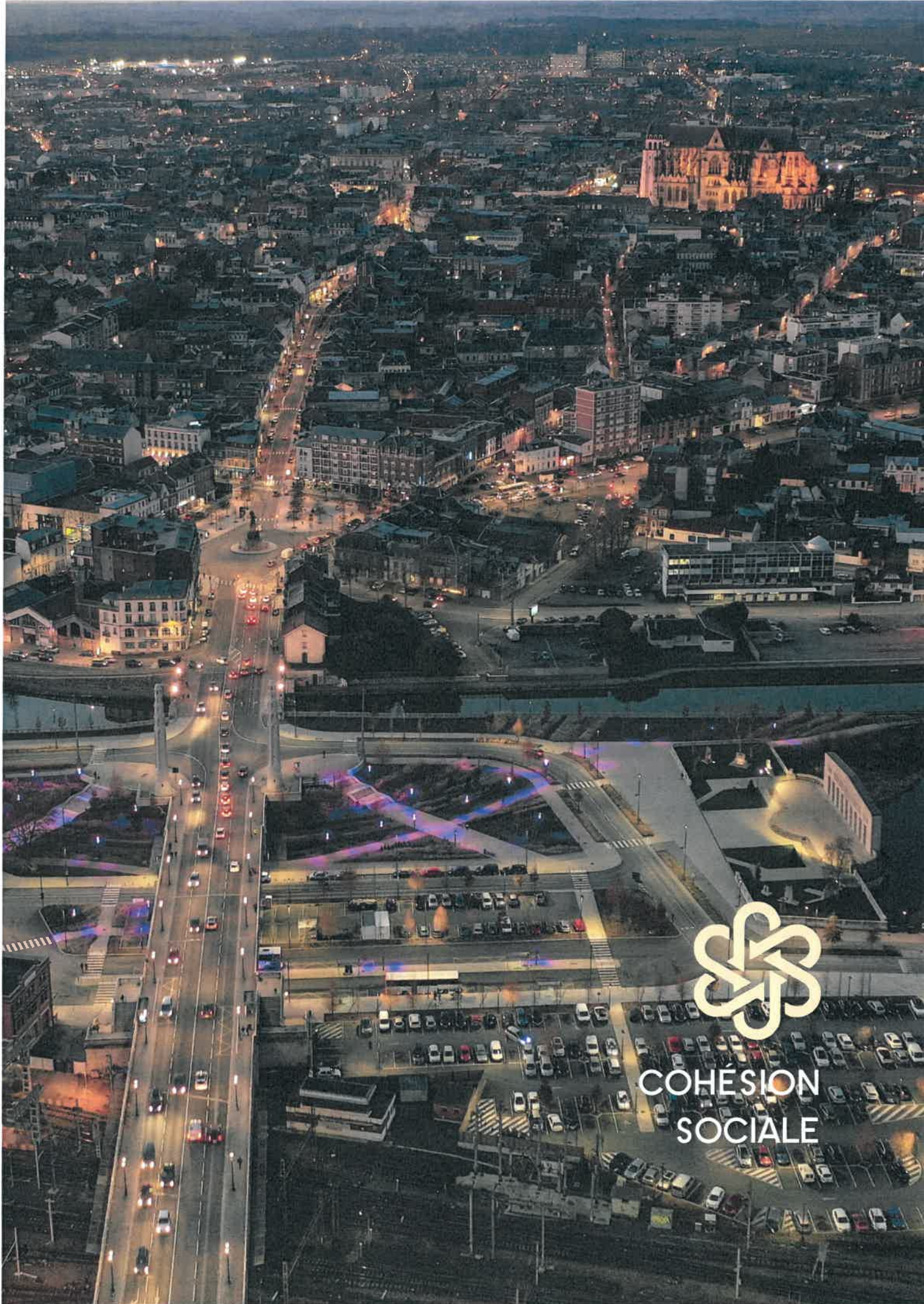
ACCUEIL DE LA CONFÉRENCE DU DOCTEUR RODET AUTOUR DU TOURISME DU MIEUX-ÊTRE

La conférence du Dr Philippe Rodet « Agir pour le bien-être de nos visiteurs et de nos habitants » a été coorganisée par la Mission Attractivité des Hauts de France et l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache. Elle s'inscrit dans une nouvelle démarche régionale : « le tourisme de bien-être ».

Elle a regroupé plus d'une centaine de personnes. Une programmation de rendez-vous Bien-Être en découlera en 2020.

L'OTC, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

L'OTC organise, accueille et accompagne la presse écrite, web et télévisée notamment par le biais de reportages web avec des blogueurs et journalistes de presse, d'articles print, d'interviews radios régionales, de reportages TV, des accueils pour des éditeurs de guides touristiques, l'accueil d'éducteurs et la participation à 4 salons du tourisme.



COHÉSION
SOCIALE

L'IMPLICATION DES USAGERS

En 2016, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a proposé la formation d'un Conseil de Développement, dans le but de développer la démocratie participative et d'inclure davantage les habitants dans la réflexion sur les politiques et projets à mettre en œuvre sur le territoire.

Installé en juin 2016, le Conseil de Développement (CoDev) est composé de 47 membres bénévoles issus de la société civile qui sont amenés à s'exprimer sur différents thèmes. En tant qu'instance indépendante, il constitue une force de proposition essentielle pour les élus de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, en proposant un regard différent sur les projets portés par la collectivité.

Les contributions du CoDev nourrissent la stratégie de développement et de valorisation du territoire. Les recherches réalisées, les échanges d'expériences, et les entretiens menés avec les partenaires, les élus et les services permettent au Conseil de Développement de formaliser des avis sur des thématiques diverses. Leurs contributions ont permis, en 2019, de faire émerger des projets dans les domaines de l'attractivité des entreprises, pour créer de la croissance et de l'emploi, mais aussi sur la thématique des déplacements doux, pour favoriser la mobilité de tous, sur l'aménagement harmonieux de l'espace ou sur l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des habitants du territoire.



En matière de développement durable et de santé, le CoDev a permis, l'implantation d'un composteur en habitat collectif à Saint-Quentin au quartier de Remicourt en octobre 2019. Il a également mené une réflexion sur la récupération des eaux de pluies, la récupération de mégots de cigarettes (filtres usagés) afin de les recycler et la création d'une ressourcerie pour éviter la production de déchets. Le CoDev a été consulté dans le cadre du Plan Climat Air Energie et Territoire, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il a également participé à la réalisation d'une étude de marché sur les habitudes de consommations et la réalisation d'un recensement des producteurs du territoire.

En matière d'attractivité et de cadre de vie, le CoDev a travaillé sur la mise en place d'un « Festival des bistrotts » qui devrait voir le jour en 2021.

En matière de développement économique et d'emploi, le CoDev a réfléchi sur les nouvelles formes de travail, la transition professionnelle.

En matière d'aménagement du territoire, le CoDev a travaillé sur les déplacements interterritoriaux.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2019, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a poursuivi son implication dans le cadre du Contrat de Ville aux côtés de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et de la Ville de Saint-Quentin.



**Le développement
de l'activité économique
et de l'emploi**



**La cohésion
sociale**



**Le cadre de vie
et le renouvellement
urbain**

Le Contrat de Ville signé pour la période 2015-2020 repose sur 3 piliers

Le Contrat de Ville est mis en œuvre sur des territoires dits « en fragilité »



**4 quartiers prioritaires
de la ville
de Saint-Quentin :**
les quartiers Europe, Neuville,
Faubourg d'Isle et Vermandois



2 territoires de veille :
Saint-Jean/Billon
Artois-Champagne
et Saint-Martin



Quartier Neuville



Quartier Vermandois



Quartier Europe



Quartier Saint-Jean



Quartier Faubourg d'Isle

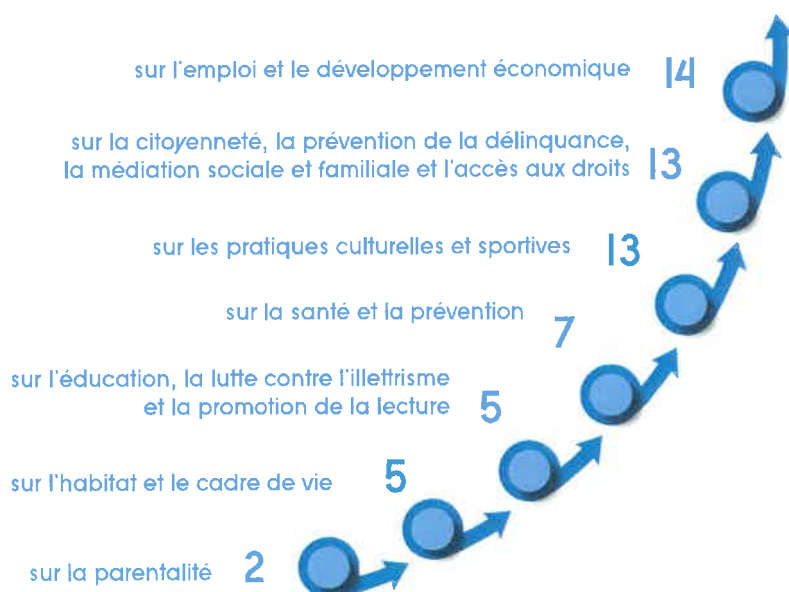
01 - LES PROJETS SOUTENUS

En 2019, 59 projets (soit 131 actions) portés par des associations et les services de la Ville de Saint-Quentin ont été soutenus pour un montant total de subventions de 771 634 € (Etat, Région Hauts-de-France, Agglo et Ville de Saint-Quentin).

■ LES PROJETS FINANCES EN 2019

L'Agglo a accompagné 32 de ces projets pour un montant de subventions de 234 585 €. Ces projets participent à la réalisation des objectifs de la collectivité, en termes de prévention et de lutte contre l'illettrisme, de développement économique, d'amélioration du cadre de vie, de prévention de la délinquance, ou du développement de la parentalité.

Le soutien financier de la collectivité à ces projets locaux lui permet de **s'engager en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de soutenir le développement d'actions éducatives, artistiques, sportives et culturelles**. Ces projets renforcent la proximité entre les habitants et sont un moyen de sensibiliser la population à des thématiques diverses, telle que la lutte contre les comportements addictifs (drogues, tabacs, alcool, écrans...) ou la prévention et la sensibilisation à l'hygiène de vie et à l'hygiène alimentaire.



Prévention et lutte
contre l'illettrisme

- Proposer des actions permettant de réduire les écarts de réussite scolaire.
- Prévenir le **décrochage scolaire**.
- Favoriser une orientation des jeunes vers les filières porteuses en termes d'emploi.

Objectifs
de l'Agglo

Emploi
et développement
économique

- Favoriser le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi.
- Renforcer l'information sur le terrain.
- Lever les freins identifiés d'accès à l'emploi permettant ainsi de corriger les inégalités face au marché du travail.

Habitat, cadre de vie

- Sensibiliser à la propreté de l'environnement et améliorer le cadre de vie en associant les habitants.
- Développer des actions éducatives.

Citoyenneté - prévention
de la délinquance
médiation sociale
et accès aux droits

- Favoriser les relations intergénérationnelles ainsi que les dispositifs promouvant les valeurs de la République et le bien-vivre ensemble.
- Renforcer l'**engagement des jeunes**.
- Améliorer les relations entre les habitants et les institutions.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités ou le sentiment d'insécurité.

Pratiques culturelles
et sportives

- Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants.
- Favoriser les animations sportives de proximité.
- Développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers.

Parentalité

Développer les actions posant un cadre d'écoute parents et professionnels et/ou valorisant les compétences des parents.

Développer les **actions innovantes en matière** de garde d'enfants.

Favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité des parcours de familles.

Santé, prévention

Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation (hygiène corporelle, **hygiène de vie**, **hygiène alimentaire**).

Améliorer l'**accès aux soins**.

Lutter contre les comportements addictifs (drogues, **alcool**, **tabac**, « **écrans** »...).





SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au titre de la Politique de la Ville, l'association Eco-et-logique, l'association Multicité, l'association Centre social Saint-Martin et la Ville de Saint-Quentin ont été subventionnées à hauteur de 71 815 € pour sensibiliser la population aux enjeux du développement durable et aux gestes quotidiens qui permettent de respecter l'environnement.

Les actions proposées par ces partenaires ont permis de **sensibiliser 1 305 personnes** au développement durable. Par le biais d'ateliers, les participants ont pu découvrir la saisonnalité des produits et son intérêt aussi bien écologique qu'économique, apprendre à fabriquer et utiliser des produits respectueux de l'environnement, cultiver les produits qu'ils cuisinent, découvrir des gestes quotidiens pour réaliser des économies d'énergies.

La Politique de la Ville a ainsi permis à la population d'acquérir des connaissances et des gestes qui leur permettront au quotidien d'appréhender le développement durable simplement et efficacement.



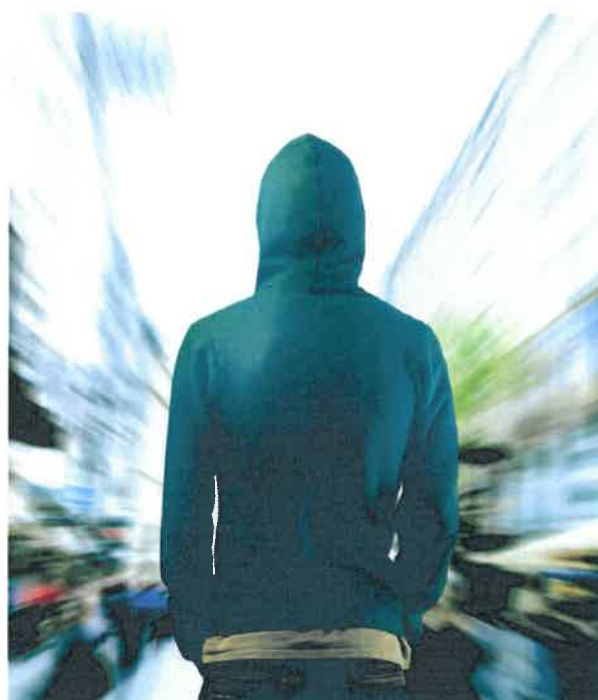
02 - LA MISSION PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET DES RADICALISATIONS

La prévention de la récidive et des radicalisations ne relève pas de la seule action du Ministère de la Justice. Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement, de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées vers une vie plus en harmonie et respectueuse des règles communes.

Xavier BERTRAND, Président de l'Agglo du Saint-Quentinois (de 2017 à 2020), ainsi que le Ministère de la Justice, ont décidé de mettre en place un dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) visant à réduire certains des facteurs de risques de récidive.

Un agent chargé de prévention est ainsi mobilisé sur ce dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires. Il a pour mission le suivi renforcé et la réintégration sociale et professionnelle des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement. Une assistante prévention de la récidive est chargée des placements de Travaux d'Intérêt Général (TIG) sur l'Agglomération du Saint-Quentinois ainsi que de la gestion administrative du dispositif.

Ce dispositif traduit la coopération entre l'Agglo du Saint-Quentinois, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Aisne, et le Parquet de Saint-Quentin qui, tout en maintenant leur autonomie et leurs missions respectives, acceptent de mettre en commun leurs actions en vue de réaliser leur objectif : la prévention de la récidive.



CHIFFRES CLÉS 2019

- 15** personnes entrées au cours de l'année 2019
 - 3** sorties du dispositif au cours de l'année 2019 pour manquements ou inconduite (l'entrée sur le dispositif ayant pu s'effectuer sur l'année n-1)
 - 5** personnes sorties du dispositif car fin de suivi, et ce au cours de l'année 2019. Elles sont en sorties positives : objectifs remplis et absence de récidive (l'entrée sur le dispositif ayant pu s'effectuer sur l'année n-1)
- Sur l'année 2019, nous ne comptons aucune personne ayant récidivé.

AIR

96 TIG sur l'année 2019 pour 5 094 heures réalisées

TIG



L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'Agglo gère l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

L'aire d'accueil de l'Agglo du Saint-Quentinois a été ouverte en 2004 conformément aux prescriptions du schéma départemental établi conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental.

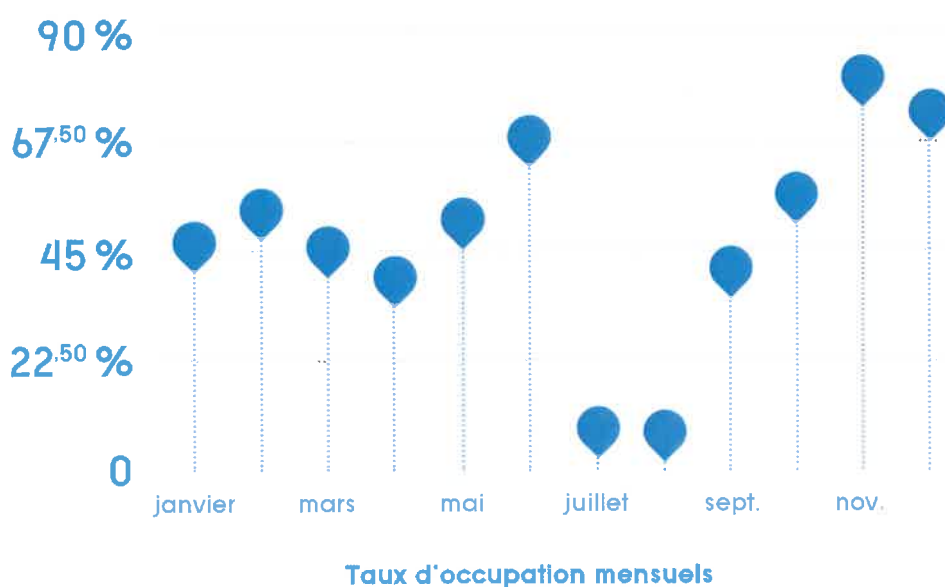
Située rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Saint-Quentin, l'aire d'accueil est ouverte à la communauté des gens du voyage 11 mois de l'année sur un site aménagé de 16 emplacements pouvant accueillir chacun 3 caravanes.

La durée maximale du stationnement d'une famille sur l'aire est de trois mois renouvelables une fois, hors situations exceptionnelles (scolarisation assidue des enfants, problèmes de santé, activité professionnelle salariée, formation professionnelle). Chaque emplacement est pourvu en eau, en assainissement et en électricité.



53

CHIFFRES CLÉS 2019





LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES





LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LA PETITE ENFANCE

L'Agglomération du Saint-Quentinois vise à **favoriser l'accès des usagers à des activités culturelles et de loisirs à destination du jeune public**, au travers de ses accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires mais également par le biais de son école de musique et de danse, ouverte au pôle communautaire de Clastres. Elle a également pour objectif de **soutenir les jeunes ménages**, en leur proposant un **mode de garde** pour les enfants de moins de 6 ans dans ses deux structures multi-accueil les Trot'Tinous et A Petits Pas, **ou en les accompagnant dans leurs recherches** de solutions de garde grâce au Relais d'Assistants Maternels (RAM) Pamanou. En 2019, l'Agglo a renouvelé pour 4 ans, en partenariat avec la CAF de l'Aisne, le **Contrat Enfance Jeunesse existant sur les communes du territoire de l'ancienne C32S**, marquant ainsi son engagement envers les politiques à destination des jeunes publics en territoire rural.

01 - PETITE ENFANCE

■ ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Des places de type crèche mais aussi de type halte-garderie sont ouvertes au sein de 2 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) déclarés d'intérêt communautaire (agréés par la Protection Maternelle et Infantile), aux enfants de 2 mois à 4 ans pour la crèche A petits Pas (Aubigny-aux-Kaisnes) et jusque 6 ans pour les Trot'Tinous (Clastres).

En 2019, 70 familles ont pu bénéficier d'un accueil pour leurs enfants au sein de la crèche des Trot'Tinous et 40 au sein de la crèche A Petits Pas. Le taux d'occupation des 2 structures est en augmentation et se situe à 76%.



55

L'année 2019 a été marquée par :



Le réaménagement des espaces pour les Trot'tinous permettant ainsi de créer une salle de motricité et un bureau d'accueil pour les familles.



L'installation d'un nouveau plan de change aux Trot'tinous (celui d'A Petits Pas sera changé en 2020).



L'obtention du label « crèche AVIP » permettant d'accueillir des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi et ont des difficultés pour faire garder leur enfant.

Plusieurs projets initiés en 2018 ont été poursuivis et développés comme l'**entrée de la culture sous toutes ses formes** dans les structures (Spectacle ZIKATIO proposé par la MCL de Gauchy, ateliers d'éveil musical chaque semaine par les professeurs de l'école de musique), le développement de la communication avec les enfants préverbaux par la **formation de toute l'équipe à la communication gestuelle**, la formation d'un agent à la langue des signes française permettant de **communiquer avec des usagers sourds ou malentendants**. Les parents sont impliqués dans les structures par l'organisation d'une réunion de rentrée et la mise en place **chaque mois d'ateliers parents enfants** mais aussi par les ateliers d'aide à la parentalité notamment dans le cadre de la semaine « antigaspi ».

CHIFFRES CLÉS 2019



En 2019, **114 enfants ont été accueillis au sein des 2 structures**, lieux de découverte et d'apprentissage. Les 102 familles concernées ont pu participer aux différents temps forts tels que la kermesse, le spectacle de Noël interactif et les ateliers parents-enfants mensuels.



56

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le RAM constitue un véritable outil à disposition des parents employeurs et des assistants maternels. Le début de l'année 2019 a été marqué par un changement du lieu d'accueil pour les ateliers plus sécurisé et plus adapté. Durant l'année, des ateliers en direction des enfants et des assistants maternels ont été proposés : motricité, activités manuelles, lecture, jeux, des ateliers bébés signe mais également des ateliers parents/enfants pendant les vacances scolaires. Les assistants maternels ont pu participer à des temps de travail permettant ainsi de rompre leur isolement et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles au quotidien.



CHIFFRES CLÉS 2019



En 2019, **42 ateliers ont été mis en place, profitant à 551 personnes** (enfants et adultes confondus).

soit en moyenne 13 participants par atelier. Il a aussi accueilli 251 personnes (lors d'accueil physique et téléphonique) pour échanger à propos de la relation entre le parent employeur et l'assistant maternel, et plus précisément autour du contrat de travail.

02- JEUNESSE

Les ALSH ont été ouverts pendant les petites vacances scolaires à Jussy (vacances d'hiver, de printemps et de la Toussaint) pour les enfants de 6 à 12 ans, et durant les 4 premières semaines des vacances d'été à Grugies, Montescourt-Lizerolles et Saint-Simon pour les enfants de 3 à 12 ans.

285 enfants ont ainsi été accueillis pendant la période estivale et 88 enfants pendant les périodes de petites vacances.

Durant ces semaines de détente, les enfants ont pu pratiquer de nombreuses activités, extérieures (jeux sportifs, jeux coopératifs, découverte du patrimoine local, randonnées, ...) ou intérieures (jeux de société, activités manuelles, petits jeux...). Ils ont également pu profiter de différentes sorties (cinéma, piscine, patinoire, équitation, canoë, Parc d'Isle, visite du centre Nausicaa...).

CHIFFRES CLÉS 2019



En 2019, **371 enfants** ont participé aux multiples activités proposées par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'Agglo.

soit 30 inscriptions de plus qu'en 2018.
Encadrés par 2 animateurs et 1 directeur pendant les petites vacances et 3 directeurs et 23 animateurs pendant la période estivale, ces 371 enfants ont ainsi pu passer d'agréables vacances dans un cadre sécurisé et convivial.

03- CULTURE

L'Ecole de musique, grâce à ses 7 professeurs, propose l'enseignement de neuf disciplines musicales : la guitare classique, la guitare musique actuelle, le piano, la flûte, le violon, la batterie et le chant. Les plus jeunes ont la possibilité de s'initier à l'univers de la musique grâce à l'atelier d'éveil ouvert aux enfants à partir de 4 ans. Enfin, chaque élève inscrit en cours d'instrument a accès à la classe de Formation Musicale (solfège). 129 élèves ont suivi les enseignements musicaux en 2019.

A l'école de danse, une professeure diplômée d'état assure les cours de **modern jazz** pour 6 classes allant de l'éveil (à partir de 4 ans) au cycle 3 (16 ans et plus). 36 élèves ont pu bénéficier de cet enseignement.

Par ailleurs, en 2019, une séance de musique est dispensée chaque semaine par les professeurs de musique dans les 2 EAJE. L'école a de nouveau participé aux rencontres chorégraphiques de Saint-Quentin et au Téléthon.

Point d'orgue de l'année, les 36 jeunes danseurs et les 129 élèves musiciens ont pu présenter leur travail de l'année lors du gala annuel de danse organisé à Montescourt-Lizerolles et des auditions de musique classique et de musiques actuelles.



LES STRUCTURES DE SPORT ET DE LOISIRS

01 - LES COSEC

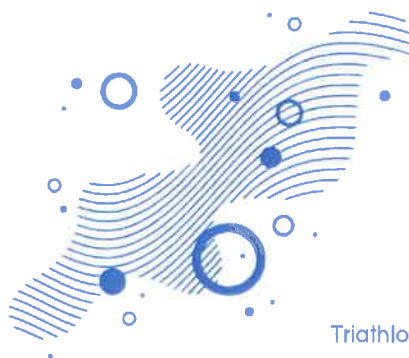
L'Agglomération du Saint-Quentinois est propriétaire de **5 complexes omnisports évolutifs couverts (COSEC)** : LP Ameublement à Omissy, Paul Eluard à Gauchy, Anne Frank à Harly, Gabriel Hanotiaux et Pierre de la Ramée à Saint-Quentin. Chacun d'entre eux comprend un espace couvert (gymnase) et un espace extérieur, proposant des équipements pour la pratique de différents sports collectifs et de l'athlétisme. L'Agglo dispose également d'un **terrain de tennis couvert**, situé à Montescourt-Lizerolles.

Elle assure la gestion de ces sites et se charge d'organiser et contrôler la maintenance, l'hygiène et la sécurité, d'organiser la planification de l'utilisation, d'anticiper et d'identifier les besoins en renouvellement d'équipements. Cela implique de mettre à disposition les équipements sportifs aux établissements scolaires et aux associations sportives dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive des communes.

Afin d'améliorer la sécurité de ces équipements sportifs communautaires, l'Agglo a comme projet à court terme d'équiper ses COSEC d'un système de contrôle d'accès. Cette modernisation viendrait ainsi en complément des travaux de rénovation et de mise en conformité réalisés entre 2015 et 2018 et des travaux d'amélioration du patrimoine sportif réalisés en 2019, comme les **remplacements de l'aire de réception du mur d'escalade du gymnase Gabriel Hanotiaux, des deux buts de Hand-Ball extérieurs du complexe Pierre de la Ramée, des deux panneaux de basket du gymnase Anne Frank.**

41 structures

différentes accueillies dont 30 associations sportives, 7 établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré, 2 écoles, 1 centre social, 1 administration d'Etat.



2 manifestations d'ampleur exceptionnelles ont été organisées :

La manifestation Kid's Athlé organisée le samedi 9 février 2019 par le Stade Saint-Quentinois, qui a réuni près de 200 enfants.

Le 9^{ème} Run and Bike organisée les 24 et 25 novembre 2019 par le Pastel Triathlon et qui a réuni près de 260 concurrents.

Ces différentes mises à disposition, régulières et ponctuelles, ont représenté un volume total d'occupation sur l'année de **11 377 heures** pour les COSEC et près de **1 000 heures** pour le terrain de tennis couvert de Montescourt-Lizerolles.



02 - LES PISCINES

L'Agglomération du Saint-Quentinois est propriétaire des trois équipements aquatiques du territoire dont deux sont directement gérés par ses services : les piscines de Gauchy et Jean-Bouin (fermée fin 2018 pour une importante opération de rénovation-extension). La BUL, quant à elle, est gérée en Délégation de service public).

La complémentarité des trois établissements et la diversité de leurs activités permettent de proposer aux habitants du territoire une large gamme d'offres (apprentissage de la natation, pratique sportive associative ou libre, loisirs et animations aquatiques, détente, bien-être, animation aquatique enfance/jeunesse à destination des familles).

■ APPRENTISSAGE DU SAVOIR-NAGER

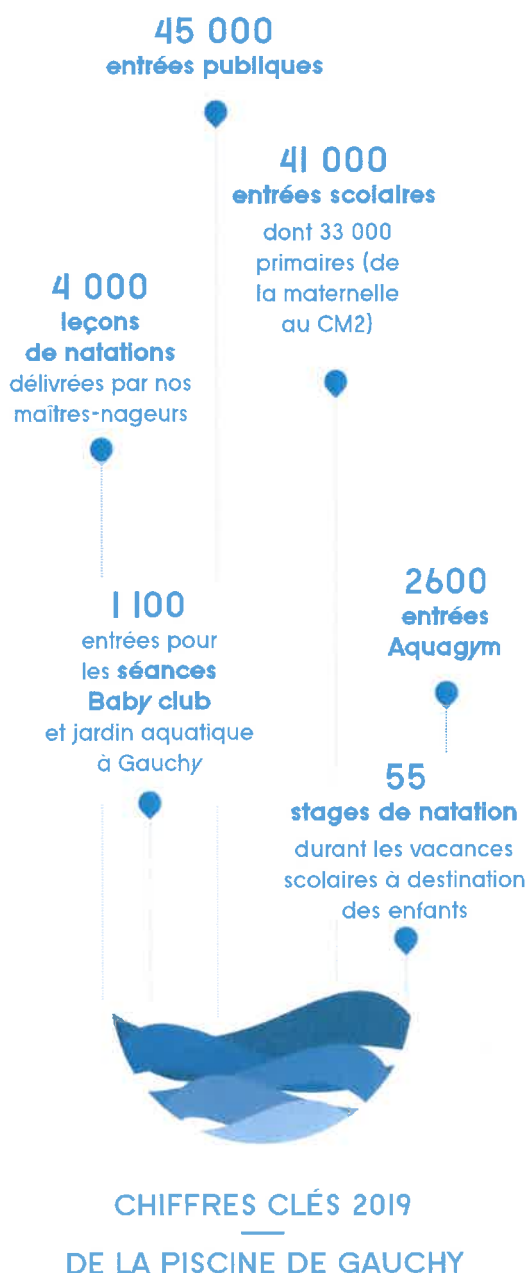
Le savoir-nager est une compétence obligatoire du socle commun de l'Education Nationale. L'organisation de cycles d'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire se fait au sein des piscines communautaires.

La population scolaire du territoire de l'Agglo représente environ 10 000 écoliers et collégiens à accueillir, auxquels il faut ajouter les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires. Aussi, les piscines communautaires accueillent les enfants, dès leur plus jeune âge (3 mois) dans le cadre des bébés-nageurs jusqu'au savoir-nager, dans le cadre d'un parcours du nageur adapté à toutes les étapes du développement psychomoteur en milieu aquatique.

Une offre de stages d'apprentissage accéléré de la natation pendant les petites vacances scolaires a été développée en 2019.



Piscine de Gauchy





LE PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA PISCINE JEAN BOUIN

La piscine Jean Bouin a fermé ses portes fin 2018 pour de vastes travaux de rénovation et d'extension. Un nouvel équipement innovant, avec une réouverture prévue début 2021, pourra ainsi être mis au service **d'un projet d'établissement axé sur l'apprentissage de la natation, le développement de la pratique sportive de la natation, le sport-santé et l'accueil des usagers porteurs de handicap :**

- **Couverture et chauffe du bassin extérieur** de 25x15 m permettant l'utilisation toute l'année de 2 bassins sportifs et d'un bassin ludique et l'augmentation du public scolaire accueilli pour l'apprentissage de la natation et du public pour la pratique de la nage libre,
- **Création de vestiaires collectifs** à destination des établissements scolaires, ALSH, IME, associations et extension des zones dédiées au personnel,
- **Modification des profondeurs du bassin sportif** et développement d'activités de sport (équipement pour la pratique du water-polo) et de bien-être, bassins homologués FFN
 - **Gradins de 100 places**
- **Accessibilité de l'équipement aux personnes à mobilité réduite** ou porteuses de handicap

Le montant des travaux s'élève à **8,8 millions € HT**. Le Conseil Régional des Hauts-de-France subventionne l'opération à hauteur de 1 million €, l'Etat (DSIL) à hauteur de 191 904 €, le Conseil Départemental à hauteur de 155 351 € et un dossier de demande de subvention pour un montant de 800 000 € est en cours auprès du Centre National du Sport.



Extension et rénovation de la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin

03 - LA BUL

La Base Urbaine de Loisirs (BUL), équipement appartenant à l'Agglo du Saint-Quentinois et géré en concession de service public, constitue un **équipement de sport et loisirs structurant et attractif pour le territoire**. Elle regroupe un ensemble d'équipements complémentaires pour le sport, les loisirs, la remise en forme, la détente et la restauration. Elle comprend un espace aquatique (6 bassins), un espace fitness, un espace bien-être et balnéo, une patinoire (d'une surface de 1 400 m² disposant d'une école de glace), un bowling de 12 pistes, un restaurant et un espace pour l'organisation de séminaires et événements divers.

Des événements tels que les soirées Aquagym, Aqua Noël, le karting sur glace sont programmés.



991 453 €

versés par l'Agglo au concessionnaire
au titre de la contribution forfaitaire pour contraintes
de service public.

229 403 € visiteurs accueillis

77 % des usagers de l'espace aquatique et de l'espace
patinoire résident sur le territoire de l'Agglo.

45 000 parties jouées au bowling

5 000 couverts qui ont été servis au restaurant



04 - LE PÔLE MÉCANIQUE DE LA CLEF DES CHAMPS

Implanté sur un site de plus de 200 hectares, le Pôle Mécanique de la Clef des Champs bénéficie d'une situation géographique favorable à son développement et abrite des infrastructures proposant une offre de service diversifiée.

■ LE CIRCUIT DE VITESSE

Homologué depuis 2016 par la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), le circuit de vitesse, **long de 2 700 mètres**, propose 3 configurations aux tracés variés. Le point fort de l'équipement réside dans la **sécurité** qu'il apporte aux pilotes (dégagements, bacs à graviers, véhicule incendie, ambulance armée de pompiers, Centre Médical, safety-car). L'Agglo a engagé la **démarche de ré-homologation** du circuit de vitesse, prévue en 2020, qui s'est concrétisée par une pré-visite d'homologation réalisée par la Commission Nationale d'Examen des Circuits de Vitesse (CNECV) en septembre 2019.

■ LA PISTE D'ESSAIS INDUSTRIELS ET D'ACCÉLÉRATION

D'une longueur de **1 650 mètres** et d'une largeur de **12 mètres**, ouverte toute l'année, elle accueille **des courses de dragster** (3 manches du circuit européen Superpro et du challenge européen Junior Dragster en 2019), **des essais industriels et scientifiques** pour la mise au point ou des tests de véhicules ou de produits d'équipementier automobile ou de développement de systèmes radar pour véhicules autonomes, des formations liées à la **sécurité routière** ainsi que des **courses d'accélération**.

■ LE CIRCUIT DE MOTO-CROSS

Homologué par la FFM, d'une surface de **6 ha**, il est géré par l'association MX PARK. Il comprend une **école de pilotage de moto-cross**, l'accueil d'écoles de pilotages extérieures, des **épreuves de moto-cross et d'endurance** inscrites au calendrier FFM, de l'**activité Quad** et des démonstrations de véhicules tout-terrain.

■ LA ZONE ÉVÉNEMENTIELLE

La superficie de l'équipement et les nombreuses pistes béton héritées de la fonction première du site comme base militaire, permettent également l'organisation de **grands rassemblements** comme le VW Days, seconde plus grosse concentration européenne de véhicules Volkswagen ou encore le Honda Euro Meet et tout autre évènement privé.

Le Pôle mécanique articule sa stratégie autour de trois objectifs qui sont la **sécurité pour tous et avant tout** (acquisition d'un véhicule d'incendie et de secours et d'une ambulance, mise en place d'un plan de secours et d'un axe rouge sur le site), le **développement de l'activité économique** par une diversification de l'offre de service et l'**intégration du site dans son environnement** (Création de la Commission Consultative Environnement Sécurité et Tranquillité Publiques, contrôle acoustique permanent, développement d'activités non motorisées à impact environnemental positif).



ZOOM

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Afin d'améliorer l'accueil des organisateurs et des pilotes et en prévision de la procédure de renouvellement, en 2020, de l'homologation de la piste de vitesse auprès de la CNECV, l'Agglomération du Saint-Quentinois a lancé un programme d'aménagements, démarré en septembre 2018 et terminé en septembre 2019.

Les travaux ont représenté un coût total de 3,2 millions € et ont pris en compte :

- L'aménagement de la zone d'accueil.
- L'aménagement du paddock pilotes.
- La création de nouveaux bâtiments sanitaires pilotes, sanitaires publics, salle de briefing, infirmerie et garage,
- La requalification de la rue du Vieux Marlis (accès au circuit).

La mise à disposition des infrastructures à la clientèle a démarré le 13 septembre et l'inauguration du site a eu lieu le 14 octobre 2019.

63



7 352 pilotes accueillis sur le circuit de vitesse (dont 8% de femmes), pour certains venant de Belgique, d'Angleterre et des Pays-Bas.

243,5 jours de location, dont 181 journées sur le circuit de vitesse



CHIFFRES CLÉS
DE LA FRÉQUENTATION EN 2019



LE RAPPORT FINANCIER DE L'AGGLO

01 - LES PRINCIPALES TENDANCES EN 2019

L'excédent 2019 est de 722 000 €. La baisse de l'excédent entre 2018 et 2019 s'explique par des investissements importants en 2019 (21,3 millions d'euros de dépenses opérationnelles), qui étaient d'ores et déjà soutenus en 2018 (18,7 millions d'euros). Le résultat de clôture en section de fonctionnement s'élève à 2,336 millions d'euros, démontrant ainsi les capacités financières de la collectivité à investir. Il convient de préciser que l'amortissement a fortement augmenté permettant un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

La capacité d'autofinancement a diminué (6,7 millions d'euros en 2019 contre 8,1 millions en 2018) tout en permettant la poursuite de la politique de désendettement de la collectivité.

Le budget principal 2020 de l'Agglomération du Saint-Quentinois s'établit à 104,5 millions d'euros (comprenant la reprise des résultats effectués lors de la décision modification du 23 juin 2020).

02 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de gestion augmentent de 2,7 % par rapport à 2018. De plus, la collectivité a subi une réduction des dotations de l'Etat de 1,5 % : la dotation globale de fonctionnement a ainsi diminué de 123 000 € entre 2018 et 2019.

Les produits de la fiscalité directe augmentent de 1 %. Cette augmentation n'est pas due à une augmentation des taux mais à une augmentation légale des bases. Les bases évoluent par le biais de l'application du coefficient forfaitaire mais également par l'évolution de la base physique de la fiscalité.

Les taux votés sont les suivants :



Le taux
de la taxe d'habitation
a été fixé à 9,39 %



Les taux
des taxes foncières
ont été harmonisés
avec un lissage sur 3 ans
(2,57 % pour les propriétés bâties
et 3,78 % pour les propriétés non bâties)



Le taux de la taxe d'enlèvement
des ordures ménagères
a également
été harmonisé,
avec un taux
cible de 14,17 %.

03 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de gestion s'établissent à 62,3 millions d'euros soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2018.

Les dépenses de fonctionnement connaissent des évolutions contrastées suivant leurs natures. On constate une diminution de 0,4 % des frais de personnel, une diminution de 1,2 % des charges de gestion générale et une augmentation de 11,3 % des autres charges de gestion courante, par exemple : les contributions à Valor'Aisne ou au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

04 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, les dépenses d'investissement s'établissent à 21,3 millions d'euros sur le Budget principal.

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté entre 2018 et 2019 (+ 13,9 %). Ces dépenses avaient augmenté de 23,5 % entre 2017 et 2018. Cette évolution montre la volonté de l'Agglomération d'investir sur son territoire.

Les opérations concernent le Parc animalier de l'Agglo du Saint-Quentinois, les travaux pour la rénovation de la piscine Jean Bouin, les travaux de voirie, les travaux d'aménagement dans les zones (ZAE Parc des autoroutes / La Vallée / Bois de la Choque, ZE Rouvroy / Morcourt ou encore ZAE Clef des Champs), etc.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont couvertes partiellement par le financement propre disponible, issu de la capacité d'autofinancement (CAF) de 6,7 millions d'euros et pour le solde par les subventions d'investissement et autres recettes d'investissement.

05 - LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Le montant de l'épargne brut passe de 8,1 millions d'euros soit un taux de 11,70 % en 2018 à 6,7 millions d'euros soit un taux de 9,53 % en 2019.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Le capital restant dû de la dette du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au 31 décembre 2019 s'élève à 34 millions d'euros. Le taux moyen est de 2,48 % et la durée de vie résiduelle est de 11 ans et 7 mois.

Compétence	Dépenses 2019 par compétence (en €)	Pourcentage
Aménagement du territoire et Habitat	5 583 825,32	6 %
Déchets	18 735 376,82	19 %
Développement économique	14 604 901,02	14 %
Environnement	13 103 834,17	13 %
Politique de la ville	1 913 152,14	2 %
Service aux usagers	33 460 289,56	33 %
Transport	13 469 894,73	13 %
Total général	100 871 273,76	100 %

EVOLUTION 2018 - 2019

En K€	2018	2019	Evolution 2018/2019	Moyenne annuelle 2018/2019
Produit de la fiscalité directe	31 568 €	31 868 €	1,0 %	31 718 €
Compensations fiscales	4 259 €	4 401 €	3,3 %	4 330 €
Versement transport	3 558 €	3 966 €	11,5 %	3 762 €
TEOM	11 579 €	11 766 €	1,6 %	11 673 €
Reversement attribution compensation négative	158 €	157 €	-0,6 %	158 €
Dotation globale fonctionnement	8 033 €	7 909 €	-1,5 %	7 971 €
Autres recettes	9 266 €	10 203 €	10,1 %	9 735 €
Recettes de gestion	68 421 €	70 270 €	2,7 %	69 346 €
Frais de personnel	21 604 €	21 502 €	-0,5 %	21 553 €
Charge de gestion générale	7 784 €	7 689 €	-1,2 %	7 737 €
Contributions et subvention de fonctionnement	16 979 €	18 909 €	11,4 %	17 944 €
Reversement de fiscalité	14 084 €	14 597 €	3,6 %	14 341 €
Autres dépenses	0 €	0 €	0 %	0 €
Dépenses de gestion	60 451 €	62 697 €	3,7 %	61 574 €
Excédent brut de fonctionnement	7 970 €	7 573 €	-5 %	7 772 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 %	0 €
Intérêts de la dette	774 €	816 €	5,4 %	795 €
Résultat financier	-774 €	-816 €	5,4 %	-795 €
Produits exceptionnels	985 €	784 €	-20,4 %	885 €
dont cessions	18 €	712 €	3855,6 %	365 €
Charges exceptionnelles	59 €	770 €	1205,1 %	415 €
Résultat exceptionnel	926 €	14 €	-98,5 %	470 €
Capacité d'autofinancement	8 122 €	6 771 €	-16,6 %	7 447 €
Recettes définitives d'investissement	2 380 €	1 586 €	-33,4 %	1 983 €
Dotations et participations	2 599 €	4 341 €	67 %	3 470 €
Autres	45 €	60 €	33,3 %	53 €
Financement propre disponible	13 146 €	12 758 €	-3 %	12 952 €
Subventions d'équipement versées	1 390 €	2 002 €	44 %	1 696 €
Dépenses d'équipement	17 409 €	19 356 €	11,2 %	18 383 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	45 €	-	23 €
Besoin en financement avant dette	5 653 €	8 645 €	52,9 %	7 149 €
Remboursement de la dette	4 373 €	5 032 €	15,1 %	4 703 €
Besoin de financement total	10 026 €	13 677 €	36,4 %	11 852 €
Emprunts souscrits	0 €	15 083 €	-	7 542 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	14 855 €	9 424 €	-36,6 %	12 140 €
Résultat de clôture N-1	-4 293 €	-10 108 €	135,5 %	-7 201 €
Résultat de clôture au 31/12	536 €	722 €	34,7 %	629 €



AGGLO ^{DU}
**SAINT
QUENTINOIS**

l'Agglo proche de vous !

Agglo du Saint-Quentinois
58 Boulevard Victor Hugo
BP 80352
02108 Saint-Quentin CEDEX
agglo-saintquentinois.fr

Agglo J'écoute : 03.23.06.30.06

